



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C019

TAUX DE FISCALITE - ANNEE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Monsieur Michel VERGOZ, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Dalila SOABAHADINE qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER.**

TAUX DE FISCALITE - ANNEE 2018

VU l'article 1639 A du code général des impôts ;

Considérant que la CIREST perçoit les produits fiscaux suivants :

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :**
Ce taux est fixé à **17%** depuis 2015.

- **Versement Transport :**

Le VT correspond à une participation des employeurs au financement des transports en commun sur le territoire, lorsque ceux-ci emploient plus de onze salariés dans le périmètre des transports urbains d'une autorité organisatrice de transport ayant institué le versement transport.

S'agissant de la CIREST, le taux de la taxe « Versement transport » a été fixé à son montant plafond depuis l'année 2006, soit à **1.80%**.

Ce taux ne peut donc être augmenté.

- **Taxe d'habitation**

Le taux de référence de **6.84%** calculé par l'administration fiscale en 2011 à la suite de la réforme de la fiscalité locale n'a pas été augmenté depuis.

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Le taux de référence de **1.79%** calculé par l'administration fiscale en 2011 à la suite de la réforme de la fiscalité locale n'a pas été augmenté depuis.

- **Cotisation foncière des entreprises (CFE) :** ce taux a été fixé à **27.60%** depuis 2011.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau actuel, comme suit :

- Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 17%,
- Taux de Versement Transport à 1,80%,
- Taux de Taxe d'habitation à 6.84%,
- Taux de Taxe sur le foncier non bâti à 1.79%,
- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 27,60%.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

2018

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C020

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le

Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
28	4	18	32

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Dalila SOABAHADINE, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Dalila SOABAHADINE qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER.**

**AUTORISATIONS DE PROGRAMMES
ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) 2018**

Vule décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vula loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR »,

Vul'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6,

Vul'article L. 2311 – 3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programmes et crédits de paiement,

Considérant que les opérations pluriannuelles de la section d'investissement du budget de la CIREST font l'objet d'une inscription sous forme d'autorisations de programmes et de crédits de paiement afin d'en améliorer la lisibilité opérationnelle,

Considérant que les autorisations de programmes (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un investissement pluriannuel et que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour l'AP au titre d'un exercice,

Considérant que le programme global ainsi actualisé et les crédits de paiements par secteur d'intervention sont résumés ci-dessous :

Opérations	Programmes révisés 2018	Réalisé 2014-2017	Crédits 2018	A réaliser > 2018
Environnement	11 819 580,99	3 929 965,01	1 275 280,00	6 614 335,98
Aménagement	3 202 930,25	2 290 129,89	699 760,00	213 040,36
Transport	43 279 116,98	17 274 482,72	4 337 000,00	21 667 634,26
Dév. économique	653 674,80	99 909,40	317 400,00	236 365,40
PLIE	1 320 000,00	498 209,48	280 000,00	541 790,52
Tourisme	5 055 000,10	3 435 000,10	640 000,00	980 000,00
Moyens généraux	12 240 000,00	1 481 914,82	1 825 000,00	8 933 085,18
Assainissement	1 080 000,00	38 333,06	425 000,00	616 666,94
Sport et Culture	560 000,00	33 166,00	95 000,00	431 834,00
Patrimoine	85 061,58	40 061,58	45 000,00	0,00
Budget annexe Paniandy	748 000,00	68 324,11	460 000,00	219 675,89
TOTAL	80 043 364,70	29 189 496,17	10 399 440,00	40 454 428,53

Considérant que le détail des opérations de chaque secteur d'intervention est précisé en Annexe 1 « Autorisations de programmes et Crédits de paiement – Budget primitif 2018 »,

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter, pour l'exercice 2018, les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2018 conformément au tableau de l'Annexe 1.

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C021

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR »,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6,

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales du 20 mars 2018,

Considérant que le Budget primitif 2018 s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 77 685 940.00€ et se répartit de la manière suivante :

	DEPENSES		RECETTES
Fonctionnement	64 317 900,00		64 317 900,00
Investissement	13 368 040,00		13 368 040,00
TOTAL	77 685 940,00		77 685 940,00

Considérant que le Budget primitif 2018 se présente comme suit en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement :

FONCTIONNEMENT

1/ Les dépenses de fonctionnement

Le Budget primitif 2018 prévoit des dépenses de fonctionnement à hauteur de 64 317 900 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Dépenses						BP/BP
Chap.	Libellé	BP 2017	CA prév. 2017	BP 2018	%	Ev°18/17
011	Charges générales	26 100 150,00	24 739 451,15	26 740 450,00	42%	2%
012	Frais de personnel	9 400 000,00	8 731 672,02	8 700 000,00	14%	-7%
014	Atténuation de produits	15 280 100,00	15 280 052,10	15 084 100,00	23%	-1%
65	Charges de gestion	9 387 440,00	8 592 372,12	9 256 260,00	14%	-1%
66	Frais financiers	547 000,00	496 962,92	449 000,00	1%	-18%
67	Charges exceptionnelles	53 500,00	7 612,69	214 600,00	0%	301%
040	Dot.Amort/provisions	0,00	434 662,62	0,00	0%	-
042	Opérations ordre	3 600 000,00	3 508 952,12	3 000 000,00	5%	-17%
023	Virement	342 210,00	0,00	873 490,00	1%	155%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		64 710 400,00	61 791 737,74	64 317 900,00	100%	-0,61%

Les charges de fonctionnement diminuent globalement de moins de 1% par rapport au budget primitif 2017.

Les charges à caractère général (chap.011) constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement de l'EPCI (26.7M€ soit 42%) et progressent de 2% en 2018.

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses liées :

- au Transport (14.8M€) soit une prévision de (+) 5% en raison de la mise en place du transport à la carte (TAC) et du transport de personnes à mobilité réduite (TPMR),
- à l'Environnement (9.5M€ soit une prévision de (+) 4%),
- à l'insertion (612k€).

Les frais de personnel (chap.012) s'élèvent à 8.7M€ en 2018 et représentent 14% du budget de fonctionnement de l'EPCI. Ils sont en diminution en 2018 compte-tenu du non renouvellement de certains contrats et de la non-reconduction du dispositif de contrats aidés sous la forme des années précédentes.

Les reversements de fiscalité aux communes membres (chap.014) diminuent du fait du transfert de la compétence sur les zones d'activités ((-) 227k€ suivant l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées). En 2018, ces reversements s'élèvent à 15 051k€ (dont attribution négative pour une commune).

Les charges de gestion courante (chap.65) représentent 14% du budget de fonctionnement et présentent une diminution de 1%, la principale contribution étant celle versée à SYDNE pour le traitement et la valorisation des déchets du territoire (7.3M€ soit +300k€, et la subvention à l'OTI-Est (850k€ soit +183k€).

Les autres subventions de fonctionnement concernent le soutien à l'insertion et à la création d'entreprises (96k€), au logement et à l'habitat (17k€), à l'animation touristique, sportive et culturelle du territoire (178k€), et ce au travers de subventions allouées au tissu associatif et aux communes.

En outre, ce chapitre intègre également les indemnités des élus (373k€) qui restent stables.

Les frais financiers (chap. 66) restent faibles à un niveau inférieur à 1% du budget de fonctionnement de la collectivité et diminuent du fait de l'absence de recours à l'emprunt en 2017.

Les charges exceptionnelles (chap. 67) correspondent principalement à des annulations de titres sur exercices antérieurs, notamment la subvention départementale de transport scolaire perçue en 2017 à un montant inférieur à celui titré (178.6k€) et à des annulations de RSE (redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères).

La dotation aux amortissements des immobilisations réalisées jusqu'au 31/12/2017 est évaluée à 3M€ en 2018.

2/ Les recettes de fonctionnement

Globalement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 64 317 900.00€ et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Recettes						BP/BP
Chap.	Libellé	BP 2017	CA prév. 2017	BP 2018	%	Ev°18/17
70	Produit des services	1 059 000,00	1 040 634,49	1 275 000,00	2%	20%
73	Impôts et taxes	48 078 950,00	49 455 273,01	50 332 400,00	78%	5%
74	Dotations et subventions	14 111 950,00	12 659 291,86	11 583 100,00	18%	-18%
013	Atténuation de charges	0,00	91 851,56	85 000,00	0%	-
75	Produits de gestion	440 500,00	138 997,45	10 000,00	0%	-98%
77	Produits exceptionnels	0,00	151 689,92	20 000,00	0%	-
042	Opérations ordre	1 020 000,00	878 573,51	1 012 400,00	2%	-1%
002	Résultat de fonctt reporté	0,00	5 157 560,88	0,00	0%	-
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		64 710 400,00	69 573 872,68	64 317 900,00	100%	-0,61%

Les recettes de fonctionnement diminuent de moins de 1% en 2018.

Les produits des services (chap.70) augmentent du fait de l'annulation de l'exonération de la RSE pour les communes membres (+300k€). Toutefois les recettes de CITEO (ex-Eco-Emballages) sont attendues à un niveau moindre que les années précédentes. Ce chapitre intègre également la fin des mises à disposition de certains agents à des organismes tels que SYDNE, l'OTI-Est, la SEM Estival. Les recettes attendues de la tarification du transport scolaire sont stables (500k€).

En matière de fiscalité (chap.73), dont les produits constituent la première source de recettes (50M€ soit 78%), il est proposé de maintenir l'ensemble des taux de fiscalité à leur niveau antérieur. La prévision d'évolution est de (+) 5%.

La première recette fiscale reste la TEOM (14.5M€) avec une prévision prudente d'évolution des bases à (+) 2%. Concernant les autres produits fiscaux, il s'agit principalement des produits issus de la fiscalité professionnelle unique (25.3M€), du versement transport (7.9M€) et de la taxe sur les carburants (980k€). Enfin, la recette attendue du FPIC (Fonds de péréquation intercommunale et communale) est évaluée à 1.5M€, stable par rapport à 2017.

Les dotations et subventions (chap.74) constituent 18% des recettes de fonctionnement. La diminution de 18% provient principalement de la baisse prévisible des recettes de contrats aidés (-500k€), de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (-642k€), de la suppression de la Dotation Unique des Compensations Spécifiques de la Taxe Professionnelle (-19k€). Ce chapitre comprend également les dotations liés aux transports (Dotation Générale de Décentralisation Transports : 1.871M€ sans évolution par rapport à l'année précédente ; dotation transport scolaire de la Région (depuis le transfert par la loi Notre au 1^{er} septembre 2017) : une enveloppe de 250k€ a été inscrite, sans progression).

Les recettes exceptionnelles comprennent le remboursement par le budget annexe « activité photovoltaïque » des intérêts d'emprunt relatifs aux panneaux photovoltaïques supportés par le budget principal en 2016 et 2017.

INVESTISSEMENT

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2018 à 13 368 040.00€ soit une diminution de 13% rapport au budget primitif 2017.

Dépenses						BP/BP
Chap.	Libellé	BP 2017	CA prév. 2017	BP 2018	%	Ev°18/17
10	Dotations, fds divers	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0%	-100%
16	Emprunts et dettes	1 525 000,00	1 502 316,44	1 995 100,00	15%	31%
20	Immob. incorporelles	1 150 000,00	206 513,98	1 706 700,00	13%	48%
204	Subv. d'équipement	2 989 050,00	443 472,57	2 361 400,00	18%	-21%
21	Immob. corporelles	1 254 700,00	1 682 522,93	2 526 880,00	19%	101%
23	Immob. en cours	5 097 000,00	1 527 598,78	3 346 000,00	25%	-34%
26	Titres de participations	227 560,00	227 560,00	177 560,00	1%	-22%
27	Autres immob. Financ.	685 000,00	3 712,00	242 000,00	2%	-65%
040	Opérations ordre	1 020 000,00	878 573,51	1 012 400,00	8%	-1%
041	Opérations ordre	500 000,00	381 755,56	0,00	0%	-100%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		15 448 310,00	7 854 025,77	13 368 040,00	100%	-13%

Le remboursement du capital de la dette (chap.16), qui représente 15% des dépenses réelles d'investissement, s'élève à 1.995M€ (1.4M€ pour la Cirest, dont 337k€ au titre du siège social, 123k€ au titre de la dette de l'ex-RTE, et 472k€ de transfert de l'emprunt relatif aux panneaux photovoltaïques achetés en 2015 au budget annexe dédié).

Concernant les opérations pour 2018, les dépenses d'équipement concernent principalement :

- les **frais d'études et logiciels** (1 378k€) :
 - o Développement économique (67k€) : espace de co-working (17k€), étude ZA Beauvallon (50k€)

- o Environnement (374k€) : Fourrière intercommunale (15k€), mise aux normes des déchèteries (30k€), études de réhabilitation de décharges (329k€)
 - o Aménagement du territoire (366k€) : Révision du Programme Local de l'Habitat (85k€), élaboration du Plan Climat Energie Territoriale (80k€), PILHI - Plan Intercommunal pour le Logement et contre l'Habitat Insalubre (études pré opérationnelles H1 en zone aléa fort (151k€)), PPGDLSID - Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (50k€)
 - o Tourisme (370k€) : continuité du SLE (185k€ avec une priorité sur le tronçon Ste-Rose Ravine glissante/ Cayenne/ Pointe corail), PIVE – Plan d'interprétation et de valorisation écotouristique (155k€ pour Salazie et la Pl. des palmistes), SIL - Signalétique information locale (15k€), équipements de sites en toilettes publiques
 - o Transports (140k€) : bilan carbone (30k€), étude PDU - Plan de déplacement urbain (50k€), carnet de bord électronique (60k€) ;
 - o Moyens généraux (70k€) : acquisition de logiciels (47k€), études aménagement des bureaux blancs (25k€) ;
 - o Eau et assainissement (265k€) : étude sur l'eau et l'assainissement (50k€), SAGE Est/ comptabilité SDAGE (20k€), étude GEMAPI (40k€), réactualisation du profil en long de la rivière du mât (40k€), plan de gestion de la rivière du Mât (100k€), étude repères de crues (15k€)
 - o Sport (35k€) : étude pour la réhabilitation des stations de VTT (25k€), Etude de faisabilité mise en réseau des équipements de lecture publique (10k€).
- les **subventions d'équipements versées** (2 361€) : fonds de concours aux communes (1.5M€), subvention à SYDNE (227k€), Chantier d'insertion (240k€ à abonder en budget supplémentaire au besoin) et Bourses à la création d'entreprise (40k€), fonds de concours pour la lecture publique et les écoles de musiques (40k€), AGORAH (50k€), SPL Energie Réunion (12k€), GIP Port Est (235k€), subvention pour l'étude ZA Cressonnière (10k€).
- les **acquisitions** (2 527k€) :
- o Environnement (519k€) : bacs roulants OM (72k€), Bornes d'apport volontaire (210k€), bacs collecte sélective (63k€), biocomposteurs (130k€), caissons pour les déchèteries et climatisation (35k€), chambre froide fourrière (6k€)
 - o Déplacements (1 739k€) : acquisition de véhicules de bus (1 400k€) et de service (228k€), équipement de billetterie transport urbain (111k€)
 - o Aménagement du territoire (60k€) : acquisition foncière pour le TCSP
 - o Moyens généraux (112k€) : mobilier (15k€), matériel informatique (72k€), équipement du siège de la Cirest (45k€)
 - o Sport (20k€) : plateforme numérique
- les **projets d'aménagement** (3 346€) :
- o Transports (2 458€) : mise en accessibilité des abris voyageurs (200k€), Esti+ (AMO (143k€), Maîtrise d'œuvre (585k€), Travaux (1.450M€)), Abris bus et éclairage (150k€), Poteaux d'arrêt (110k€)

- o Tourisme (270k€) : Equipement des sites touristiques en toilettes publiques (35k€), Bassin Bleu (10k€), Mare à poule d'eau – panneaux signalétiques (40k€), équipement de loisirs pour els sites touristiques des Hauts (75k€ et des Bas (75k€), SIL - signalétique information locale (35k€)
- o Environnement (153k€) : Réhabilitation de décharge de Salazie (152k€), Travaux sur les déchèteries existantes (1500€),
- o Eau et assainissement (160k€) : système d'alerte de crues (100k€), travaux repères de crues (60k€)
- o Moyens généraux : aménagement des bureaux blancs (300k€)

En 2018, pour la dernière année, la Cirest poursuivra sa participation au capital de la SPL Est Réunion Développement et de la SEMAC, respectivement à hauteur de 37.5k€ et de 140k€.

Les autres immobilisations financières (chap.27) concernent des consignations de dépenses pour les réhabilitations de décharges du territoire (242k€).

2/ Les recettes d'investissement

En 2018, les recettes d'investissement s'élèvent 13 368 040.00€ et se détaillent par chapitre de la manière suivante :

Recettes						BP/BP
Chap.	Libellé	BP 2017	CA prév. 2016	BP 2017	%	Ev°18/17
10	Dotations	1 000 000,00	349 993,76	1 000 000,00	7%	0%
13	Subventions	2 604 500,00	1 055 488,20	1 850 000,00	14%	-29%
16	Emprunts et dettes	7 401 600,00	4 400,00	5 930 550,00	44%	-20%
23	Rembours. - travaux	0,00	95 617,66	0,00	0%	-
27	Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	242 000,00	2%	-
024	Prdts cessions d'immob.	0,00	0,00	472 000,00	4%	-
040	Opérations ordre	3 600 000,00	3 508 952,12	3 000 000,00	22%	-17%
041	Opérations ordre	500 000,00	381 755,56	0,00	0%	-100%
021	Virement	342 210,00	0,00	873 490,00	7%	155%
001	Résultat d'investt reporté	0,00	1 410 345,94	0,00	0%	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		15 448 310,00	6 806 553,24	13 368 040,00	100 %	-13%

La recette attendue de FCTVA s'élève à 1M€ soit 8% des recettes d'investissement.

Les subventions représentent 14% de la structure de financement des investissements, soit 1.8M€ provenant de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Les dépôts et cautionnements (chap.27) concernent les remboursements dont la CIREST sera destinataire au fur et à mesure des paiements relatifs aux réhabilitations de décharges.

Les recettes de cession prévues au ch. 024 correspondent au transfert de la dépense relative aux panneaux photovoltaïques en 2015 au budget annexe dédié.

Un nouvel emprunt de près de 6M€ pourra être contracté en cours d'exercice, mais ce besoin sera ajusté suite à la reprise du résultat antérieur, en fonction du niveau de réalisation des investissements prévus et de l'optimisation des financements externes.

Ainsi, le budget primitif de la CIREST pour l'année 2018 s'élève, toutes sections confondues, à 77 685 940€, dont 83 % pour la section de fonctionnement et 17 % pour la section d'investissement.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à majoritéd'adopter ce projet de budget primitif 2018 et de le voter chapitre par chapitre.

Un élu s'abstient de prendre part au vote (Monsieur Alain AQUILIMEBA).

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C022

BUDGET PRIMITIF 2018DU BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

BUDGET PRIMITIF 2018
DU BUDGET ANNEXE ZA PANIANDY

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR »,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6,

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Considérant que le Budget primitif 2018 se présente comme suit en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement :

Le budget primitif 2018 intègre les crédits nécessaires à la réalisation :

- des études à hauteur de 400 000.00€
- des travaux d'entrée de la zone à hauteur de 280 000.00€
- de charges exceptionnelles (correction de titres de recettes sur exercice antérieur pour 8 000.00€).

L'équilibre du budget 2018 est réalisé par :

- des cessions de terrains à hauteur de 635 000.00€
- des recettes de loyers des locataires de la zone (44 000.00€)
- une subvention prévisionnelle de la Cirest - budget principal (4 000.00€)
- de recettes exceptionnelles (correction de mandats sur exercice antérieur pour 4 000.00€).

Cette répartition fera l'objet d'un réajustement en cours d'année en fonction de l'avancement des études et de la commercialisation de la zone.

Le budget primitif 2018 de la ZA Paniandy se présente donc comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZA PANIANDY

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap/art	Libellé	BP 2018	chap/art	Libellé	BP 2018
011-60451	Etudes prestations de services	400 000,00	70/7015	Ventes de terrains aménagés	635 000,00
011-605	Achat de mat. Equip. Et travaux	280 000,00	75/752	Loyers	44 000,00
67/673	Autres charges exceptionnelles	8 000,00	77/774	Subvention Budget principal Cirest	4 000,00
			77/778	Autres produits exceptionnels	4 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	688 000,00		TOTAL RECETTES REELLES	687 000,00
042/71355	Sortie terrains aménagés	635 000,00	042/71355	Variation de stock - terrain aménagés	680 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	635 000,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	680 000,00
	Virement de la SF à la SI	44 000,00			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 367 000,00		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 367 000,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap/art	Libellé	BP 2018	chap/art	Libellé	BP 2018
21/213	Terrains aménagés - autres que voirie		16/1676	Dettes envers locataires acquéreurs	1 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00		TOTAL RECETTES REELLES	1 000,00
040/3354	Travaux en cours- Etudes et prestations	400 000,00	040/3555	Stock de produits - Terrains aménagés	635 000,00
040/3355	Encours de production - terrains	280 000,00			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	680 000,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	635 000,00
				Virement de la SF à la SI	44 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	680 000,00		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	680 000,00

Le budget intègre des mouvements réels (se traduisant par des mouvements de fonds) ainsi que des mouvements d'ordre budgétaire (écritures comptables permettant de suivre la comptabilité des stocks et ne donnant lieu à aucun mouvement de fonds effectif ni en dépenses ni en recettes).

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable, malgré qu'elle regrette que l'aménagement de la future tranche de la zone prenne autant de temps et tenant compte du fait qu'elle souhaite que la CIREST aménage suffisamment de foncier pour en disposer d'avance car de nombreuses demandes restent en attente du fait de cette absence d'anticipation et des délais de réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à la majoritéd'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2018 du "budget annexe ZA Paniandy".

Un élu s'abstient de prendre part au vote (Monsieur Alain AQUILIMEBA).

2018

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars

Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C023

BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ZI3 BRAS FUSIL – POLE BOIS

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

BUDGET PRIMITIF 2018
DU BUDGET ANNEXE ZI3 BRAS FUSIL – POLE BOIS

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR »,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6,

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales du 20 mars 2018,

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2017, la CIREST a repris la gestion et la commercialisation de la zone industrielle n°3 de Bras Fusil, dite « Pôle Bois », compte-tenu de la fin du traité de concession avec la SEMAC au 31/12/2016.

Considérant que le budget primitif 2018 de la ZI3 Bras Fusil a pour objet :

- Le rachat des biens de reprises de la zone auprès de la SEMAC (baux à construction et terrains à céder) soit 2 325 240€HT
- L'enregistrement du boni de l'opération (2 353 640€)
- Les recettes en encaisser en 2018 soit les loyers (92 000€) et surloyers (20 000€) des baux à construction

Considérant que cette répartition fera l'objet d'un réajustement en cours d'année en fonction de l'avancement de la commercialisation de la zone, et des dépenses à réaliser.

Considérant que le budget intègre des mouvements réels (se traduisant par des mouvements de fonds) ainsi que des mouvements d'ordre budgétaire (écritures comptables permettant de suivre la comptabilité des stocks et ne donnant lieu à aucun mouvement de fonds effectif ni en dépenses ni en recettes).

Les seules opérations réelles du BP 2018 sont constituées :

- en dépenses de fonctionnement par la ligne 011- Travaux (2 458 700.00€ correspondant au rachat des biens de reprise de la zone et à diverses dépenses),
- en recettes de fonctionnement par les lignes 7015 (85 000€ de recettes de cessions issues des terrains restant à commercialiser), 752 (697.2k€ de loyers issus du boni d'opération et de ceux de 2018)
- en recettes d'investissement par la ligne 1676 (152.7k€ de surloyers issus du boni d'opération et de ceux de 2018).

Les autres opérations (en italique dans le tableau) sont des mouvements d'ordre comptable retraçant la comptabilité de stock de la zone.

Considérant que le budget primitif 2018 de la ZI n°3 de Bras Fusil se présente comme ci-annexé.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à la majoritéd'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif 2018 du "budget annexe ZI3 Bras Fusil – Pôle Bois".

Un élu s'abstient de prendre part au vote (Monsieur Alain AQUILIMEBA).

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**

BUDGET PRIMITIF 2018 POLE BOIS

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap/art	Libellé	BP 2018	chap/art	Libellé	BP 2018
011/6015	Terrains	2 458 700,00			
011/60451	Etudes, prestations de service		70/7015	Ventes de terrains aménagés	85 000,00
011/605	Travaux	0,00	75/752	Loyers	697 200,00
			77/778	Autres produits exceptionnels (boni SEMAC)	1 523 800,00
67/678	Autres charges exceptionnelles		77/774	Subvention exceptionnelle	
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 458 700,00		TOTAL RECETTES REELLES	2 306 000,00
042/71355	Variation de stocks - terrains aménagés	85 000,00			
			042/7133	Variation de stock - encours de production	2 458 700,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	85 000,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 458 700,00
	Virement de la SF à la SI	2 221 000,00			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 764 700,00		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 764 700,00

INVESTISSEMENTS					
DEPENSES			RECETTES		
chap/art	Libellé	BP 2018	chap/art	Libellé	BP 2018
21/213	Terrains aménagés - autres que voirie		16/1676	Dettes envers locataires acquéreurs	152 700,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00		TOTAL RECETTES REELLES	152 700,00
040/3351	Travaux en cours- Terrains	2 458 700,00			
040/3354	Travaux en cours- Etudes et prestations	0,00			
040/3355	Encours de production - terrains	0,00	040/3555	Stock de production - Terrains aménagés	85 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 458 700,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	85 000,00
				Virement de la SF à la SI	2 221 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 458 700,00		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 458 700,00



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C024

**ACTIVITE PHOTOVOLTAIQUE – CONDITIONS DE REPRISEDES PANNEAUX ET DUREE
D'AMORTISSEMENTDES BIENS RENOUVELABLES**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

**ACTIVITE PHOTOVOLTAIQUE – CONDITIONS DE REPRISE
DES PANNEAUX ET DUREE D'AMORTISSEMENT
DES BIENS RENOUVELABLES**

Vu l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel les dispositions du livre III de la 2^e partie du CGCT sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu les articles L 2224-1 et 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes

Vu l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dépenses obligatoires des communes,

Vu l'article L2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux immobilisations qui sont assujetties à l'obligation d'amortissement,

Considérant que, pour rappel, la Cirest a racheté en novembre 2015 auprès de la SAS Grand Est le bâtiment sis 28, rue des Tamarins dans la zone d'activité du Pôle bois à Saint-Benoît où est installé son siège. De ce fait, elle est également devenue propriétaire des panneaux photovoltaïques installés sur le toit du bâtiment.

Considérant que par délibération en date du 30 novembre 2017, la Cirest a créé le budget annexe « activité photovoltaïque » afin d'individualiser l'ensemble des opérations relatives à la gestion du parc de panneaux photovoltaïques appartenant à la Cirest, l'individualisation des dépenses et recettes dans un budget annexe étant une obligation dans le cadre d'une activité de production d'énergie qui est une activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC) à part entière car il s'agit d'une activité qui, par sa nature et les moyens mis en œuvre, entre en concurrence directe avec une entreprise commerciale.

Considérant que l'achat des panneaux photovoltaïques ayant été supporté par le budget principal de la CIREST en 2015, en l'absence de budget annexe dédié à cette activité, il est nécessaire de régulariser les écritures comptables sur le budget annexe et le budget principal en procédant comme suit :

- transférer la dépense d'acquisition des panneaux sur le budget annexe par cession du budget principal
- transférer au budget annexe l'emprunt contracté par le budget principal pour financer cet achat (*recette du BA et dépense du BP*)
- faire supporter le remboursement des échéances d'emprunt par le budget annexe selon les conditions suivantes appliquées sur le budget principal :
 - o durée : 20 ans
 - o index : LIVRET A
 - o marge fixe sur index : 1%
 - o taux d'intérêt : 1.75%
 - pour information, quote-part du capital annuel = 23 570€
 - pour information, quote-part des intérêts annuels 2018 = 9 500€

Considérant que les panneaux photovoltaïques étant par ailleurs des biens renouvelables, il convient de définir une durée d'amortissement. Compte-tenu de la durée de vie présumée de ces équipements, il est proposé de les amortir sur 20 ans.

Pour les autres biens qui pourraient être acquis sur le budget annexe, la durée d'amortissement proposée est la suivante :

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Matériels de bureau	5 ans
Logiciels	3 ans
Etudes	5 ans
Matériels de transport (VL)	5 ans
Installations générales – agencements et aménagements	5 ans
Panneaux photovoltaïques	20 ans

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de transférer la dépense d'acquisition des panneaux sur le budget annexe par cession du budget principal
- de transférer au budget annexe l'emprunt contracté par le budget principal pour financer cet achat
- de faire supporter le remboursement des échéances d'emprunt par le budget annexe selon les conditions définies ci-dessus
- de procéder aux écritures comptables correspondantes
- d'adopter les durées d'amortissement des biens renouvelables proposées ci-dessus

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 29 mars

2018

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C025

BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE « ACTIVITE PHOTOVOLTAÏQUE »

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

BUDGET PRIMITIF 2018
DU BUDGET ANNEXE « ACTIVITE PHOTOVOLTAÏQUE »

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite « loi ATR »,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés - Article 6,

Vu les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Vu les articles L 2224-1 et 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

Considérant que par délibération en date du 30 novembre 2017, la Cirest a créé le budget annexe « activité photovoltaïque » afin d'individualiser l'ensemble des opérations relatives à la gestion du parc de panneaux photovoltaïques appartenant à la Cirest.

Considérant que Pour rappel, l'individualisation des dépenses et recettes dans un budget annexe est une obligation dans le cadre d'une activité de production d'énergie qui est une activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC) à part entière car il s'agit d'une activité qui, par sa nature et les moyens mis en œuvre, entre en concurrence directe avec une entreprise commerciale.

Conformément aux articles L 2224-1 et 2224-2 du CGCT, les SPIC doivent s'équilibrer avec la seule redevance perçue auprès des usagers et la collectivité de rattachement ne peut ainsi, sauf dérogation, subventionner librement le service ; elle ne peut prendre en charge dans son budget propre des dépenses au titre de ces services.

Considérant ainsi que l'activité de production d'énergie photovoltaïque, lorsque l'énergie est destinée à être revendue partiellement ou totalement à EdF, fait l'objet d'un suivi budgétaire et comptable au sein d'un budget distinct soumis à l'assujettissement à la TVA et appliquant la nomenclature M4.

Considérant que le Budget primitif 2018 du budget annexe « activité photovoltaïque » intègre :

- les recettes non titrées sur exercices antérieurs du fait de l'inexistence de budget annexe (38 183.36€ au titre de 2016 et 34 655.35€ au titre de 2017) et celles attendues pour 2018 (35 000€)
- les écritures de régularisation par rapport au budget principal :
 - o rachat des panneaux photovoltaïques supportés par le budget principal dans le cadre du rachat du siège de la CIREST fin 2015 (472k€),

- o enregistrement de l'emprunt correspondant (472k€),
- o remboursement des échéances d'emprunt en capital (70.8k€) et en intérêts (26k€).

et qu'il se présente comme ci-annexé.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter, chapitre par chapitre, le budget primitif du budget annexe « activité photovoltaïque »
- de soumettre ce budget annexe à l'assujettissement à la TVA.

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**

BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap/art	Libellé	BP 2018	chap/art	Libellé	BP 2018
011/61521	Entretiens et réparation sur bât publics	11 000,00	70/701	Vente de produits finis et intermédiaires	107 800,00
66/66111	Intérêts d'emprunt	26 000,00			
	TOTAL DEPENSES REELLES	37 000,00		TOTAL RECETTES REELLES	107 800,00
042/6811	<i>Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	70 800,00			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	70 800,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	107 800,00		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	107 800,00

0,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chap/art	Libellé	BP 2018	chap/art	Libellé	BP 2018
21/2157	Autres installations, matériel et outillage techniques	472 000,00	1641	Emprunts	472 000,00
1641	Remboursement emprunt en capital	70 800,00			
	TOTAL DEPENSES REELLES	542 800,00		TOTAL RECETTES REELLES	472 000,00
			040/28157	<i>Amortissements / Autres installations, matériel et outillage techniques</i>	70 800,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00		TOTAL RECETTES D'ORDRE	70 800,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	542 800,00		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	542 800,00



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C026

**CREATION DE BUDGETS ANNEXES POUR LES ZONES D'ACTIVITE TRANSFEREES A LA
CIREST DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER.**

**CREATION DE BUDGETS ANNEXES
POUR LES ZONES D'ACTIVITE TRANSFEREES A LA CIREST DANS
LE CADRE DE LA LOI NOTRE**

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite NOTRe, renforçant les compétences des communautés de communes et d'agglomération,

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux conditions de transfert des zones d'activités économiques,

VU l'instruction comptable M14 pour les services publics industriels et commerciaux,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances et Affaires Générales du 20 mars 2018,

CONSIDERANT que suite à l'adoption de la délibération n° 2016-C146 du 24 novembre 2016 par le Conseil Communautaire de la CIREST et comme le prévoit la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite NOTRe, les zones d'activités économiques situées sur le territoire de la CIREST ont été transférées à l'intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2017.

CONSIDERANT ainsi que neuf zones d'activité ont été transférées à la CIREST, dont 7 perçoivent encore des loyers et 4 disposent de terrains restant à commercialiser.

Il s'agit des zones suivantes :

Plaine des Palmistes :

- Zone artisanale de la PDP: parcelles restant à commercialiser

Bras panon

- Zone artisanale de Bras-Panon et Zone industrielle de Bras Panon (considérée comme une seule zone en cours d'étude) : parcelles restant à commercialiser
- Le Refuge : loyers à percevoir sur des locations existantes

Saint-Benoît

- Zone industrielle 1 : pas de parcelles restant à commercialiser – plus de loyers à percevoir
- Zone industrielle 2 : parcelles restant à commercialiser

Saint-André

- Zone artisanale Maunier : pas de parcelles restant à commercialiser – plus de loyers à percevoir
- Zone artisanale de Grand Canal : loyers à percevoir sur des locations existantes
- Zone artisanale de Ravine Creuse : parcelles restant à commercialiser

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes et leurs établissements qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les commercialiser, doivent créer un budget annexe afin de retracer l'intégralité des dépenses et des recettes et de déterminer les gains ou les pertes enregistrés par la collectivité.

Cette création découle également d'une obligation fiscale, puisque l'assujettissement de droit des aménagements de zone d'activité à la TVA contraint la collectivité à tenir une comptabilité dédiée à ces opérations.

CONSIDERANT par ailleurs que le budget annexe comporte nécessairement une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations d'aménagement, ces terrains destinés à la vente ou à la location n'ayant pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 pour l'ensemble de ces zones d'activité assorti d'une comptabilité analytique par zone.

Ce budget annexe regroupera l'ensemble des opérations à venir relatives à la gestion en régie de terrains destinés à la vente ou à la location.

Les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisme font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ces budgets seront comptabilisées hors taxes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- la création d'un budget annexe unique commun à toutes les zones d'activité « Budget annexe Zones d'activité »
- de soumettre ce budget à l'assujettissement à la TVA.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C027

**MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX
COMMUNES MEMBRES DE LA CIREST FIIS 2012-2014 ET 2017-2020**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	4	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

**MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION
DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES
MEMBRES DE LA CIREST
FIIS 2012-2014 ET 2017-2020**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération N°2012-C027 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 05 avril 2012 adoptant le règlement d'attribution du FIIS 2012-2014 par la CIREST ;

Vu la délibération N°2014-C048 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 17 juin 2014 portant sur la modification du règlement d'attribution du FIIS 2012-2014 par la CIREST ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et affaires générales de la CIREST en date du 30 août 2017 portant sur le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2017-2020;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIREST en date du 07 septembre 2017 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2017-2020;

Vu Les crédits de paiement prévus pour 2018 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 articles 2041411 et 2041412;

Considérant que l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre [un EPCI à fiscalité propre] et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.* »

Considérant qu'en 2012, la CIREST a adopté l'attribution d'un fonds de concours intitulé « Fonds d'investissement intercommunal de solidarité » (FIIS) de 3 000 000.00€ à destination de ses communes membres, réparti de manière égale à raison de 500 000.00€ par commune.

Considérant qu'en 2017, la Communauté d'agglomération a décidé de poursuivre l'attribution du FIIS à ses communes membres pour un montant de 1 800 000.00€ répartis de manière égale entre les six communes, à savoir, 300 000.00€ par commune.

Considérant l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} Mars 2018, et afin de clôturer au mieux les dispositifs de FIIS 2012-2014 et 2017-2020, il est proposé de :

- Fixer l'éligibilité des dépenses des opérations conventionnées au titre du FIIS 2012-2014 au 31/12/2018
- De supprimer définitivement les reliquats de subventions déjà conventionnés non sollicités au 31/12/2018,
- De reporter de manière exceptionnelle les soldes non attribués au titre du FIIS 2012-2014 dans le FIIS 2017-2020 (voir annexe ci-jointe).
- Fixer l'éligibilité des dépenses des opérations financées au titre du FIIS 2017-2020 au 31/12/2020
- Pour un passage en Conseil Communautaire, le dossier de demande de subvention réputé complet devra être transmis 1 mois minimum avant la date de l'assemblée délibérante.
En outre un accusé de réception de la CIREST sera délivré, validant la demande sous forme de courrier avec plan de financement ou d'une délibération du Conseil Municipal qui accompagnera le dossier complet. La date de l'accusé de réception du dossier complet permettra l'engagement des dépenses.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter les modalités du FIIS 2012-2014 et 2017-2020.

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



FIIS 2012-2014

Opération	Montant de l'opération	Montant Affecté	Montant Versé	Solde dû	Eligibilité	Reste à Affecter sur 2017-2020
Complexe sportif de Mille Roches	1 535 599,00 €	263 625,80 €	52 725,16 €	210 900,64 €	31/12/2018	0,00 €
Réhabilitation du Complexe Sportif SARDA GARRIGA	3 281 871,00 €	236 374,20 €	47 274,84 €	122 661,35 €	31/12/2018	
			66 438,01 €			
TOTAL SAINT-ANDRE		500 000,00 €	166 438,01 €	333 561,99 €		
Renforcement des berges de la rivière Bras-Panon _ Tranche II	1 185 732,00 €	500 000,00 €	100 000,00 €	-	31/12/2018	0,00 €
			295 000,00 €	105 000,00 €		
TOTAL BRAS-PANON		500 000,00 €	395 000,00 €	105 000,00 €	00/01/1900	
Aménagement du champ de foire de Hell-Bourg Fête du chouchou	50 000,00 €	25 000,00 €	20 904,36 €	0,00 €	31/12/2018	32 169,80 €
Réhabilitation de la canalisation plaine des merles	79 100,00 €	39 550,00 €	39 550,00 €	0,00 €	31/12/2018	
Remise en état des dégradations causées aux infrastructures communales suite au passage du cyclone Béjisa : Confortement de la route de bois pommes	600 000,00 €	141 522,00 €	28 304,40 €	113 217,60 €	31/12/2018	
Remise en état des dégradations causées aux infrastructures communales suite au passage du cyclone Béjisa : Extension et amélioration du Champ de Foire de HELL-BOURG	141 000,00 €	70 500,00 €	70 500,00 €	0,00 €	31/12/2018	

Opération	Montant de l'opération	Montant Affecté	Montant Versé	Solde dû	Eligibilité	Reste à Affecter sur 2017-2020
Remise en état des dégradations causées aux infrastructures communales suite au passage du cyclone Bèjisa : Mairie de la Mare a Vieille Place	15 000,00 €	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	31/12/2018	
Remise en état des dégradations causées aux infrastructures communales suite au passage du cyclone Bèjisa : Salle Paul Irigoyen	88 000,00 €	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €	31/12/2018	
Construction d'un point multiservices - Information touristique et agence postale communale de Grand ilet - Station trail	63 000,00 €	31 500,00 €	30 767,09 €	0,00 €	31/12/2018	
Construction d'un point multiservices - Information touristique et agence postale communale de Grand ilet - Station trail - Travaux supplémentaires	71 835,10 €	35 917,55 €	0,00 €	35 917,55 €	31/12/2018	
Construction de deux kiosques à Salazie Village	310 584,46 €	65 355,78 €	61 824,21 €	0,00 €	31/12/2018	
Réfection de trottoirs à Hell-Bourg	30 690,00 €	15 345,00 €	15 345,00 €	0,00 €	31/12/2018	
TOTAL SALAZIE		476 190,33 €	267 195,06 €	200 635,15 €		
Réhabilitation des voiries communales	1 397 274,00 €	500 000,00 €	100 000,00 €	-	31/12/2018	0,00 €
			290 000,00 €	110 000,00 €	31/12/2018	
TOTAL SAINTE-ROSE		500 000,00 €	390 000,00 €	110 000,00 €		
Construction d'un local commercial sur le site de Bras des Calumets	100 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €	-	-	111 126,72 €
			30 000,00 €			
			8 778,28 €			
Réhabilitation des commerces à la place du Souvenir	186 830,00 €	93 415,00 €	18 683,00 €	42 036,75 €	31/12/2018	
			32 695,25 €			

Opération	Montant de l'opération	Montant Affecté	Montant Versé	Solde dû	Eligibilité	Reste à Affecter sur 2017-2020
Restructuration de l'annexe rue Dureau	407 500,00 €	203 750,00 €	40 750,00 €	50 937,50 €	31/12/2018	
			112 062,50 €			
Etude extension du cimetière communal	60 000,00 €	30 000,00 €	6 000,00 €	24 000,00 €	31/12/2018	
Etude de création des nouveaux vestiaires au stade Adrien Robert	129 300,00 €	64 650,00 €	12 930,00 €	dde de solde de la CV et report du reliquat sur 2017-2020	31/12/2018	
TOTAL PLAINE DES PALMISTES		441 815,00 €	271 899,03 €	116 974,25 €		
Réhabilitation de la piscine de la Gare Tranche 2	636 700,00 €	127 340,00 €	25 468,00 €	51 190,68 €	31/12/2018	0,00 €
			50 681,32 €			
Réhabilitation du pôle insertion de Saint-Anne	1 360 156,21 €	372 660,00 €		372 660,00 €	31/12/2018	
TOTAL SAINT-BENOIT		500 000,00 €	76 149,32 €	423 850,68 €		
TOTAL GENERAL		2 918 005,33 €	1 566 681,42 €	1 290 022,07 €		143 296,52 €



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C028

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES DE LA
CIREST FIIS 2018-2021**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOLLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION
DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES
MEMBRES DE LA CIREST
FIIS 2018-2021**

VU l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU Les crédits de paiement prévus pour 2018 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 articles 2041411 et 2041412;

CONSIDERANT que l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre [un EPCI à fiscalité propre] et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés¹. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »*

CONSIDERANT qu'en 2012, la CIREST a adopté l'attribution d'un fonds de concours intitulé « Fonds d'investissement intercommunal de solidarité » (FIIS) de 3 000 000.00€ à destination de ses communes membres, réparti de manière égale à raison de 500 000.00€ par commune.

CONSIDERANT qu'en 2017, la Communauté d'agglomération a décidé de poursuivre l'attribution du FIIS à ses communes membres pour un montant de 1 800 000.00€ répartis de manière égale entre les six communes, à savoir, 300 000.00€ par commune.

CONSIDERANT qu'en 2018, l'établissement souhaite renouveler son soutien à l'investissement sur le territoire Est en reconduisant le dispositif de FIIS sous forme de deux enveloppes distinctes à destination de ses communes membres :

Enveloppe 1

Montant : 1.8 millions d'€

Critères d'éligibilité : dépense d'équipement sur le budget communal

Répartition : à parts égales entre les 6 communes (300k€)

¹ou la demande de la commune accompagnée d'un plan de financement sous forme de courrier signé du Maire ou de son représentant, si le conseil municipal a délégué cette fonction à l'exécutif local (article L. 2122-23 du CGCT)

Enveloppe 2

Montant : 4.2 millions d'€

Critères d'éligibilité : participation EPCI dans la limite d'un million d'euros par projet sur deux thématiques précises :

- activités économique/ tourisme
- eau et assainissement

Répartition :

- 60% de l'enveloppe (soit 2.520M€) répartie selon le critère « population »
- 40% de l'enveloppe (soit 1.680M€) à parts égales entre les 6 communes (280k€)

CONSIDERANT que le fonds attribué au titre du FIIS 2018-2021 serait ainsi réparti comme suit entre les six communes :

	Env 1 = 1,8M€	Enveloppe 2 = 4,2M€			FIIS 2018-2021	Population*
Communes	Répartition égale	60% (2 520k€) : population	40% (1 680k€) : Répartition égale	Total Env 2		
Saint-André	300 000 €	1 113 148 €	280 000 €	1 393 148 €	1 693 148 €	56 320
Saint-Benoît	300 000 €	752 442 €	280 000 €	1 032 442 €	1 332 442 €	38 070
Bras-Panon	300 000 €	257 514 €	280 000 €	537 514 €	837 514 €	13 029
Sainte-Rose	300 000 €	134 479 €	280 000 €	414 479 €	714 479 €	6 804
Salazie	300 000 €	143 037 €	280 000 €	423 037 €	723 037 €	7 237
Plaine des Palmistes	300 000 €	119 379 €	280 000 €	399 379 €	699 379 €	6 040
TOTAL	1 800 000 €	2 520 000 €	1 680 000 €	4 200 000 €	6 000 000 €	127 500

* Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (Source INSEE)

CONSIDERANT que le Bureau communautaire, réuni le 1^{er} mars 2018, a proposé de fixer une règle dite de « dégagement d'office » des fonds attribués par la communauté d'agglomération et non engagés par les communes à la date du 31/12/2019. Les fonds « dégagés » feront ainsi l'objet d'une nouvelle répartition entre les communes ayant engagé leurs actions,

CONSIDERANT que la Commission des Finances et Affaires Générales, réunie le 20 mars 2018, a proposé que le dégagement d'office des crédits non engagés soit fixé au 31/12/2020 au lieu du 31/12/2019,

CONSIDERANT la proposition du Président de maintenir au 31/12/2019 la date limite des communes, non pas pour engager comptablement les dépenses mais pour solliciter les fonds (réception de dossiers complets) avant dégagement d'office,

Les demandes supplémentaires non couvertes par le FIIS 2018-2021 seront analysées au cas par cas en 2020, en tenant compte de :

- Du solde non affecté du FIIS 2018-2021
- De la capacité financière de la Cirest.

Les fonds éventuellement accordés pour 2020 seront prioritairement affectés aux communes qui auront engagé leurs opérations en 2019 (premières factures acquittées).

Le Bureau communautaire a également validé l'éligibilité des dépenses aux dates suivantes :

- 31/12/2021 pour les opérations engagées au titre du FIIS 2018-2021

CONSIDERANT que pour une soumission d'un dossier de demande de subvention au Conseil Communautaire, celui-ci réputé complet devra être transmis un mois minimum avant la date de l'assemblée délibérante,

Que dans l'attente, un accusé de réception de la CIREST valant accord de principe sera délivré à la commune, sous réserve de réception par l'EPCI de :

- la délibération du Conseil Municipal relative au plan de financement de l'opération ou la demande de la commune accompagnée d'un plan de financement sous forme de courrier signé du Maire ou de son représentant, si le conseil municipal a délégué cette fonction à l'exécutif local (article L. 2122-23 du CGCT)
- L'appel de fonds dûment renseigné, motivé, et signé du Maire ou de son représentant

Que la date de l'accusé de réception du dossier complet permettra l'engagement des dépenses.

CONSIDERANT que les communes sont autorisées à solliciter un « fonds d'urgence » au titre du FIIS 2018-2021 dans la limite de deux mois suivant la réalisation des dépenses effectuées à la suite de dégradations de biens publics (bâtiments, matériels, voiries) du fait d'évènements climatiques exceptionnels.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter, les modalités de répartition du FIIS 2018-2021
- d'approuver le règlement annexé

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C029

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS LA COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES REHABILITATION DE L'ANNEXE DE LA RUE DUREAU AVENANT N°1**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	5	18	32

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES
REHABILITATION DE L'ANNEXE DE LA RUE DUREAU
AVENANT N°1**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIREST en date du 15 février 2012 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2012-2014;

Vu la délibération N°2014-C0154 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 11/12/2014 adoptant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Plaine des Palmistes pour la réhabilitation de l'annexe de la rue Dureau,

Vu la convention n°2015-DF02 du 18/05/2015, d'attribution à la Commune de La Plaine des Palmistes d'une subvention de 203 750€ soit 50% des dépenses prévisionnelles de 407 500€HT au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) 2012/2014, pour la réhabilitation de l'annexe de la rue Dureau,

Considérant que la commune a sollicité la Cirest, par courrier en date du 19 février 2018, pour une prorogation de délai de la convention afin de terminer les travaux en cours,

Considérant le règlement actualisé du FIIS 2012-2014, il est proposé de fixer la date d'éligibilité des dépenses au 31/12/2018.

Considérant que cet avenant à la convention initiale de financement n'aura aucune incidence financière.

Considérant que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programmes dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter la prorogation de délai de la convention de financement de l'opération de réhabilitation de l'annexe de la rue Dureau de La Plaine des Palmistes au titre du FIIS jusqu'au 31 décembre 2018,

- d'adopter les termes de l'avenant n°1 sans incidence financière ci-annexé,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C030

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES ETUDE DE REHABILITATION DU CIMETIERE COMMUNAL A VENANT N°01**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	5	18	32

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES
ETUDE DE REHABILITATION DU CIMETIERE COMMUNAL
AVENANT N°01**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIREST en date du 15 février 2012 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2012-2014;

Vu la délibération N°2015-C061 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 25/06/2015 adoptant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Plaine des Palmistes pour l'étude de réhabilitation du cimetière communal,

Vu la convention °2015-DF05 du 30/10/2015, d'attribution à la Commune de La Plaine des Palmistes d'une subvention de 30 000.00€, soit 50% des dépenses prévisionnelles de 60 000 HT au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) 2012/2014, pour l'étude de réhabilitation du cimetière communal,

Considérant que la commune a sollicité la Cirest, par courrier en date du 19 février 2018, pour une prorogation de délai de la convention afin de terminer les travaux en cours,

Considérant le règlement actualisé du FIIS 2012-2014, il est proposé de fixer la date d'éligibilité des dépenses au 31/12/2018.

Considérant que cet avenant à la convention initiale de financement n'aura aucune incidence financière.

Considérant que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programmes dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter la prorogation de délai de la convention de financement de l'opération de l'étude de réhabilitation du cimetière communal de La Plaine des Palmistes au titre du FIIS jusqu'au 31 décembre 2018,
- d'adopter les termes de l'avenant n°01 sans incidence financière ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C031

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES REHABILITATION DES COMMERCES DE LA PLACE DU SOUVENIR A VENANT
N°01**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	5	18	32

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER.**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES
REHABILITATION DES COMMERCE DE LA PLACE DU SOUVENIR
AVENANT N°01**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIREST en date du 15 février 2012 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2012-2014;

Vu la délibération N°2014-C0153 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 11/12/2014 adoptant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Plaine des Palmistes pour la réhabilitation des commerces de la Place du Souvenir,

Vu la convention n°2015-DF01 du 18/05/2015, d'attribution à la Commune de La Plaine des Palmistes d'une subvention de 93 415€ soit 50% des dépenses prévisionnelles de 186 830€HT au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) 2012/2014, pour la réhabilitation des commerces de la Place du Souvenir,

Considérant que la commune a sollicité la Cirst, par courrier en date du 19 février 2018, pour une prorogation de délai de la convention afin de terminer les travaux en cours,

Considérant l'avis favorable de Commission des Finances et Affaires Générales, réunie en date du 20 mars 2018,

Considérant le règlement actualisé du FIIS 2012-2014, il est proposé de fixer la date d'éligibilité des dépenses au 31/12/2018.

Considérant que cet avenant à la convention initiale de financement n'aura aucune incidence financière.

Considérant que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programmes dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter la prorogation de délai de la convention de financement de l'opération de réhabilitation des commerces de la place du souvenir de La Plaine des Palmistes au titre du FIIS jusqu'au 31 décembre 2018,
- d'adopter les termes de l'avenant n°1 sans incidence financière ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C032

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES
ETUDE DE REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE ADRIEN ROBERT
AVENANT N°01 D'ANNULATION DU FONDS**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le

Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	5	18	32

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOLLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES
ETUDE DE REHABILITATION DES VESTIAIRES
DU STADE ADRIEN ROBERT
AVENANT N°01 D'ANNULATION DU FONDS**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIREST en date du 15 février 2012 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2012-2014;

Vu la délibération N°2015-C062 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 25/06/2015 adoptant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Plaine des Palmistes pour l'étude de réhabilitation des vestiaires du stade Adrien Robert,

Vu la convention n°2015-DF06 du 30/10/2015, d'attribution à la Commune de La Plaine des Palmistes d'une subvention de 64 650.00€, soit 50% des dépenses prévisionnelles de 129 300,00 HT au titre du Fonds d'Investissement Intercommunal de Solidarité (FIIS) 2012/2014, pour l'étude de réhabilitation des vestiaires du stade Adrien Robert.

Considérant que la commune a sollicité la Cirest, par courrier en date du 20 mai 2016, pour le versement de l'avance de 20% à hauteur de 12 930.00€, et le 21 février 2018, pour une déprogrammation de l'opération et d'une réaffectation des 51 720€ restant de ladite convention, sur les opérations en attente de financement du FIIS 2017-2020.

Conformément au règlement actualisé du FIIS 2012-2014, il est proposé de :

- solliciter la commune pour le reversement du trop perçu sur l'acompte de 20% déjà versé (12 930€) sur la base des dépenses réellement acquittées,
- réaffecter le reliquat de 51 720€ du FIIS 2012-2014 à l'enveloppe du FIIS 2017-2020, sous réserve du reversement par la Commune du trop perçu sur l'acompte,
- fixer la date d'éligibilité des dépenses au 31/12/2020.

Ce solde de 51 720€ reporté sur le FIIS 2017-2020 viendra abonder le reliquat de 59 406.72€ de FIIS 2012-2014 non encore sollicité par la commune de la Plaine des Palmistes.

Considérant que cette opération fait l'objet d'une autorisation de programmes dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

La Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter l'annulation de l'opération
- de solliciter la commune pour le reversement du trop perçu sur l'acompte de 20% déjà versé (12 930€) sur la base des dépenses réellement acquittées
- d'adopter la réaffectation du solde de 51 720€ (abondé le cas échéant du trop perçu de l'acompte) restant sur ladite convention de financement de l'opération de l'étude de réhabilitation des vestiaires du stade Adrien Robert de La Plaine des Palmistes, sur les opérations en attente de financement au titre du FIIS 2017-2020, sous réserve du reversement par la Commune du trop perçu sur l'acompte,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

2018

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C033

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES AMENAGEMENT DU CHEMIN DUREAU TRANCHE 1**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	5	18	32

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES
AMENAGEMENT DU CHEMIN DUREAU TRANCHE 1**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIREST en date du 07 septembre 2017 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2017-2020;

Vu la délibération n°2018-C027du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 modifiant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2012-2014 et 2017-2020;

Vules crédits de paiement prévus pour 2018 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

Considérantque par courrier en date du 30 octobre 2017, la commune de la Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement du chemin Dureau tranche 1 à hauteur de 93 607.00€.

Considérantles caractéristiques du projet :

La rue Dureau est un des grands axes majeurs de la commune de la Plaine des Palmistes. Elle se situe juste en dessous de la ligne 0 et est reliée à la rue des Songes qui dessert l'école Zulmé Pinot. Il est nécessaire de moderniser cette voie afin de sécuriser les cheminements piétons venant des lotissements vers leurs points relais respectifs (rue des Songes pour les primaires, maternelles et la RN3 pour les lycéens).

Aussi, la zone s'urbanise de plus en plus tout en gardant son aspect agricole. Il devient urgent de reprendre le profil de cette voirie afin de fluidifier au mieux le trafic de plus en plus dense.

Les travaux consistent en la réfection du corps de chaussée, la reprise du nivellement au niveau de l'ouvrage de franchissement de la ravine Grand bras Piton et la création d'un trottoir sur une centaine de mètres, au niveau des habitations.

Les publics cibles :

Le projet serait profitable aux riverains, scolaires, agriculteurs, promeneurs et les gens de passage.

Avancement de l'opération :

Les études sont effectuées en régie.

Echéancier prévisionnel :

Date de démarrage de l'opération : Mars 2018

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Septembre 2018

Date de mise en service de l'équipement : Septembre 2018

Coût de l'opération :

Le coût estimatif de l'opération est de 187 214.00€ HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
TRAVAUX	187 214.00€			
		CIREST FIIS	93 607.00€	50%
		Commune	93 607.00€	50%
Total HT	187 214.00€	Total HT	187 214.00€	100%
TVA (commune)	15 913.19€	TVA (commune)	15 913.19€	
Total TTC	203 127.19€	Total TTC	203 127.19€	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 93 607.00€.

Considérant que cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiments et installations ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe de financement du projet d'aménagement du chemin Dureau tranche 1,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

2018

Pour le Président et par délégation

Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C034

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES AMENAGEMENT ET REFECTION DE DIVERSES VOIRIES COMMUNALES (SECTEUR DE CHETTERIE/CASCABELLE/ARZAL ADOLPHE/RUE MARC HENRI PINOT)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le

Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	5	18	32

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES
AMENAGEMENT ET REFECTION DE DIVERSES VOIRIES
COMMUNALES (SECTEUR DECHETTERIE/CASCABELLE/ARZAL
ADOLPHE/RUE MARC HENRI PINOT)**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIREST en date du 07 septembre 2017 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2017-2020;

Vu la délibération n°2018-C027du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 modifiant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2012-2014 et 2017-2020;

Vu les crédits de paiement prévus pour 2018 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

Considérant que par courrier en date du 30 octobre 2017 la commune de la Plaine des Palmistes a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement et réfection de diverses voiries communales au titre du FIIS, pour un montant de 93 730.20 €.

Considérant les caractéristiques du projet :

Les aménagements projetés visent un meilleur service aux riverains (circulation, accessibilité, collecte des ordures ménagères) pour les voies suivantes : rue de la déchetterie, rue cascavelle, rue Arzal Adolphe, rue Marc Henri Pinot.

Il est proposé la mise en œuvre d'enrobé sur diverses voies communales :

- Secteur de la déchetterie sur 300 ml, voirie bitumée en mauvais état,
- Secteur de Cascavelle sur 125 ml, voirie revêtue d'une bicouche qu'il convient de reprendre afin d'arrêter les dégradations dues à l'usure du temps. Sur ce secteur, il s'agit de reprendre les zones de parkings (hors rue De Peindray),
- Extrémité rue Arzal Adolphe sur 175 ml, il s'agit d'une voie en scorie qu'il y a lieu de stabiliser et sur laquelle une aire de retournement sera réalisée,
- Rue Marc Henri Pinot sur 285 ml, cette voie communale étant constituée de scories, le projet prévoit la réalisation d'une aire de retournement.

Les publics cibles :

Les résidents sur l'avenue du Stade (secteur de la déchetterie), rue de desserte également entre ville et les écarts (rue Cornu/Remparts/Petite plaine). Les riverains de chaque rue concernée.

Avancement de l'opération :

Les études préalables sont déjà engagées.

Echéancier prévisionnel :

Date de démarrage de l'opération : janvier 2018

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2018

Date de mise en service de l'équipement : août 2018

Coût de l'opération :

Le coût d'opération (Etudes et travaux) est de 187 460,40 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
	187 460,40€	CIREST FIIS	93 730,20€	50%
		Commune	93 730,20€	50%
Total HT	187 460,40 €	Total HT	187 460,40 €	100%
TVA (commune)	15 934,13€	TVA (commune)	15 934,13€	
Total TTC	203 394,53€	Total TTC	203 394,53€	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 93 730,20€.

Considérant que cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiment et installations ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,**Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'adopter le principe de financement du projet d'aménagement et réfection de diverses voiries,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 29 mars

2018

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C035

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS LA COMMUNE DE SALAZIE AMENAGEMENT DU
CHAMP DE FOIRE DE HELL-BOURG**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
27	5	18	32

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER.**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS
A LA COMMUNE DE SALAZIE
AMENAGEMENT DU CHAMP DE FOIRE DE HELL-BOURG**

Vu l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi du n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIREST en date du 07 septembre 2017 adoptant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2017-2020;

Vu la délibération n°2018-C027du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 modifiant le règlement d'attribution de fonds de concours par la CIREST pour la période 2012-2014 et 2017-2020;

Vu les crédits de paiement prévus pour 2018 pour les « Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre » votés au chapitre 204 article 2041412 ;

CONSIDERANT que par courrier en date du 22 février 2018 à la commune de Salazie a sollicité la CIREST pour un co-financement de son projet d'aménagement du champ de foire de hell-bourg au titre du FIIS, pour un montant de 25 000.00€.

CONSIDERANT les caractéristiques du projet :

Depuis de nombreuses années, la commune de Salazie organise sur son territoire une animation festive : la fête du choucho. Chaque année, la commune propose de nouvelles activités afin d'attirer le maximum de visiteurs de tous âges.

Cet évènement, localisé au champ de foire de Hell-Bourg, attire de plus en plus de personnes et depuis plusieurs années des travaux ont été réalisés en vue d'un aménagement plus adéquat :

- Travaux de VRD avec différents terrassements qui ont permis la création de places de parking ;
- Création de mur de soutènement en bordure de voirie ;
- Renforcement du transformateur ;
- Aménagement de bornes de distribution d'eau et d'électricité pour les forains.

La commune de Salazie souhaite poursuivre cette démarche d'optimisation de l'espace du champ de foire. Le nouveau programme d'aménagement consiste à créer :

- Un nouvel emplacement pour le stationnement
- L'extension du réseau électrique pour accueillir plus de forains.

Les publics cibles :

Les publics ciblés sont les touristes et les locaux.

Echéancier prévisionnel :

Date de démarrage de l'opération : dès réception du financement

Date prévisionnelle de fin de l'opération :

Date de mise en service de l'équipement : fin des travaux

Coût de l'opération :

Le coût d'opération (Travaux) est de 50 000,00 € HT.

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Participation en %
Travaux	50 000,00 €	COMMUNE	25 000,00 €	50,00%
		CIREST FIIS	25 000,00 €	50.00%
Total HT	50 000,00 €	Total HT	50 000,00 €	100%
TVA (commune)	4 250,00 €	TVA (commune)	4 250,00 €	8.50%
Total TTC	54 250,00 €	Total TTC	54 250,00 €	

La participation de la CIREST est donc proposée à hauteur de 25 000.00 €.

Considérant que cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme dont les crédits de paiement sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 204 compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP – Bâtiment et installations ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le financement du projet d'aménagement du champ de foire de Hell-Bourg à hauteur de 25 000.00€ au titre du FIIS 2017-2020,
- d'adopter les termes de la convention de cofinancement ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C036

**MODIFICATION DES DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU
PRESIDENT DE LA CIREST**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ adonné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

**MODIFICATION DES DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE LA CIREST**

Vu la délibération n° 2014-C012 en date des 24 avril 2014

Vu la délibération n° 2014-C0137 en date du 2 octobre 2014

Vu la délibération n° 2014-C0163 en date du 11 décembre 2014

Vu la délibération n° 2015-C029 en date du 23 avril 2015

Vu la délibération n° 2016-C005 en date du 18 février 2016

Vu l'article L. 2122-22 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Président rappelle qu'en date des 24 avril 2014 (n° 2014-C012), 2 octobre 2014 (n° 2014-C0137), 11 décembre 2014 (n° 2014-C0163), 23 avril 2015 (n° 2015-C029) et 18 février 2016 (n° 2016-C005), le Conseil Communautaire a délibéré pour lui déléguer certains de ses pouvoirs, conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président a ainsi reçu délégation pour :

- 1) procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

- 6) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avouées, huissiers de justice et experts ;
- 7) d'intenter au nom de la communauté les actions en justice tant en demandant qu'en défendant auprès de toutes les juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, au civil et au pénal, lorsque de telles actions :
 - ✓ s'avèrent indispensables en raison de la nécessité d'introduire des recours ou de déposer plainte, ou de défendre à la suite de recours, de plaintes ou d'assignations ;
 - ✓ surviennent dans le cadre de mises en cause de la CIREST, d'élus ou d'agents de l'établissement public de coopération intercommunale, d'agressions caractérisées sur ces dernières personnes et/ou sur leurs biens, et ce dans les limites impliquées par les lois et les règlements (en référence par exemple à la notion de faute détachable du service, etc.) ;
- 8) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de l'EPCI dans la limite fixée par le Conseil Communautaire ;
- 9) réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 millions d'euros.

Par la suite, la délégation relative à la réalisation des emprunts a été limitée à 5 millions d'euros, somme au-delà de laquelle la conclusion d'un contrat de financement des opérations budgétaires donne lieu à une autorisation préalable du Conseil Communautaire.

Le Président s'est aussi vu déléguer :

- le pouvoir de signer les actes valant compromis relatifs aux biens immobiliers en matière d'acquisition, d'aliénation et de nantissement de biens communaux, de constitution et de suppression de droits immobiliers, d'assurance des bâtiments intercommunaux contre les incendies, de conditions des baux à ferme ou à loyer, ainsi que de partage des biens que l'établissement public de coopération intercommunale possède par indivis avec d'autres propriétaires, après avoir requis l'avis du service des domaines ;
- le pouvoir de signer les conventions de groupements de commandes relatives aux opérations d'achats mutualisés avec les communes membres de la CIREST ou toute autre entité ayant un intérêt à y participer ;
- le pouvoir de solliciter des subventions pour le compte de la CIREST et le pouvoir d'engager celle-ci dans des appels à projets relevant de ses domaines de compétences.

Au vu des évolutions législatives et réglementaires récentes, il apparaît nécessaire de compléter les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire au Président précédemment consenties.

Le Président propose ainsi de le charger :

- 1) de procéder, dans la limite de 5 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 6) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 8) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9) d'intenter au nom de la CIREST les actions en justice tant en demandant qu'en défendant auprès de toutes les juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, au civil et au pénal, lorsque de telles actions :
 - ✓ s'avèrent indispensables en raison de la nécessité d'introduire des recours ou de déposer plainte, ou de défendre à la suite de recours, de plaintes ou d'assignations ;
 - ✓ surviennent dans le cadre de mises en cause de la CIREST, d'élus ou d'agents de l'établissement public de coopération intercommunale, d'agressions caractérisées sur ces dernières personnes et/ou sur leurs biens, et ce dans les limites impliquées par les lois et les règlements (en référence par exemple à la notion de faute détachable du service, etc.) ;
- 10) de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 euros ;
- 11) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la CIREST dans la limite de 5 000 euros ;

- 12) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 millions d'euros ;
- 13) d'autoriser, au nom de la CIREST, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 14) de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quelque soit le montant et la nature de l'opération à partir du moment où le projet pour lequel une subvention est sollicitée est inscrit au budget ;
- 15) de signer les actes valant compromis relatifs aux biens immobiliers en matière d'acquisition, d'aliénation et de nantissement de biens communaux, de constitution et de suppression de droits immobiliers, d'assurance des bâtiments intercommunaux contre les incendies, de conditions des baux à ferme ou à loyer, ainsi que de partage des biens que l'établissement public de coopération intercommunale possède par indivis avec d'autres propriétaires, après avoir requis l'avis du service des domaines ;
- 16) de signer les conventions de groupements de commandes relatives aux opérations d'achats mutualisés avec les communes membres de la CIREST ou toute autre entité ayant un intérêt à y participer ;
- 17) d'engager la CIREST dans des appels à projets relevant de ses domaines de compétences.

Conformément à l'article L. 5211-9, troisième alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales, ces attributions pourront faire l'objet d'une délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service. Pour le cas des responsables de service, la délégation de signature sera restreinte à leurs domaines de compétence et de responsabilité.

Lors de chaque réunion obligatoire du Conseil Communautaire l'assemblée sera informée de la mise en œuvre des attributions exercées par cette délégation.

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les termes du présent rapport,
- d'accorder au Président les délégations listées dans les conditions précitées,
- de l'autoriser à déléguer sa signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service, chacun pour ce qui les concerne,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C037

TRANSFERT DE COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFERENTES »

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**TRANSFERT DE COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE
MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DEFINITION DES
OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFERENTES »**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTre »,

Vu les articles L. 5211-17 et L. 5211-5-II du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts modifiés de la CIREST du 21 décembre 2001,

Considérant la décision de la Communauté d'agglomération de prendre la compétence optionnelle relative à la création et à la gestion de maisons de services au public et à la définition des obligations de service public y afférentes ;

Définition et contexte

Les Maisons de services au public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics.

La loi NOTre du 7 juillet 2015 a créé la compétence en matière de Maison de services au public. Elle figure au titre des compétences optionnelles pouvant être transférées à une communauté de communes ou d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le libellé légal de la nouvelle compétence est le suivant :

«Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.»

La création et la gestion comprennent les actes nécessaires à l'existence et au fonctionnement des Maisons. Celles-ci, selon la loi, « peuvent » rassembler divers services publics relevant de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements (dont les EPCI), d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

Les obligations de service public afférentes aux Maisons de services au public, destinées à assurer la présence effective de certains services, sont définies par les

EPCI compétents. Le territoire d'application reste limité au périmètre de l'EPCI compétent soumis au principe de spécialité territoriale.

La loi inclut donc dans la compétence la création, la gestion et la définition des obligations, mais elle ne définit pas un contenu d'application exhaustif s'imposant à chaque Maison de services au public dans la mesure où la mise en œuvre de la compétence est soumise, pour chaque Maison, à une convention cadre conclue par les participants, qui module les conditions d'application.

La mise en œuvre, à la différence d'autres compétences transférées aux EPCI, est:

- encadrée par une convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- subordonnée à la signature d'une convention cadre avec les partenaires.
Pour chaque Maison, une convention cadre conclue par les participants (l'État, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population)

Modalités de mise en œuvre du transfert

La procédure de transfert de compétence doit s'effectuer selon les dispositions de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que :

« Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice. »

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable (...). »

L'article précité ajoute que *« le transfert de compétences est prononcé par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés »*.

En outre, l'article L. 5211-5-II du Code général des collectivités territoriales prévoit que *« l'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population », ainsi que par « le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée »*.

Dès lors, je vous propose de modifier les statuts de la Communauté d'agglomération de 2001 afin d'insérer dans l'article 2 de ces statuts un alinéa 11 comme suit :

« 11- Compétence optionnelle relative à la création et à la gestion de maisons de services au public et à la définition des obligations de service public y afférentes

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le transfert de la compétence « *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes* » à la CIREST, au titre de ses compétences optionnelles;
- de notifier la présente délibération aux maires des six communes membres aux fins d'adoption par les conseils municipaux de ces communes de délibérations concordantes et la modification statutaire en conséquence.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents,

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Le Premier Vice-président

Henri CHANE TEF



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C038

EXTENSION DES LOCAUX DE LA CIREST PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**EXTENSION DES LOCAUX DE LA CIREST
PLAN DE FINANCEMENT**

Vu le courrier du Président de la Région Réunion en date du 08 juin 2017 référencé D2017009832/DECPRREV/PRR/JB/PJ/rg faisant état du plan de relance régional 2016-2021 et stipulant les nouvelles modalités du cadre d'intervention

Considérant que l'extension des locaux de la Cirest sera classée en Etablissement Recevant du Public (ERP) et entrera donc pleinement dans le cadre d'intervention de ce plan de relance régional.

Dans le cadre du développement des compétences de la Cirest, Le Président a souhaité aménager le « bâtiment blanc » accolé au siège afin d'étendre les espaces de bureaux et améliorer les conditions de travail des agents.

1) OBJECTIF DE L'ACTION

Je vous précise qu'il s'agit d'une opération d'aménagement et d'équipement des locaux permettant l'accueil du personnel, du public et des élus.

2) DESCRIPTIF DU PROJET

Pour cette opération, en concertation avec les élus membres du CHSCT de la Cirest, l'aménagement de ces lieux comprendra les éléments suivants:

- salle de restauration pour le personnel,
- espaces de bureaux,
- salles de réunion et de formation,
- salle de conseil communautaire type « amphithéâtre »,

Les études de ce projet ont débutées en 2017 et la phase « Travaux » est prévue pour le second semestre 2018. Cette phase fera l'objet d'un marché public pour les travaux, d'un montant prévisionnel de 1 329 252 euros (HT).

3) PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Je vous informe que ce projet fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du plan de relance de la Région 2016-2021. Ce projet pourrait être financé au titre de la construction d'un « E.R.P. – ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ».

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit:

	Coût total TTC	Montant HT	Plan de	Cirest
--	----------------	------------	---------	--------

		des dépenses	relance régional	
Dépenses totales	1 442 238.42 €	1 329 252 €	664 626 €	664 626 €
Dépenses éligibles		1 329 252 €	664 626 €	664 626 €
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles		100 %	50 %	50%

Le montant de la subvention sollicitée est de 664 626 € auprès de la Région.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2018 du budget principal de la CIREST au chapitre 23 compte 2313 « constructions ».

Considérant que la Commission des Finances et Affaires Générales qui s'est réunie le 20 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'extension des locaux de la Cirest ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- de valider la participation financière de la Cirest à hauteur de 664 626 € HT en tant que maître d'ouvrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à solliciter la subvention du plan de relance régional 2016-2021 au titre de la construction d'un ERP pour un montant 664 626 € HT ;
- d'autoriser le Président à engager la prise en charge du différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles, ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Le Premier Vice-président

Henri CHANE TEF



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C039

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DE L'EST PLAN D'ACTIONS ET DE
FINANCEMENT 2018-2020**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER**

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DE L'EST
PLAN D'ACTIONS ET DE FINANCEMENT 2018-2020

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le protocole d'accord du PLIE signé entre la CIREST et la DIECCTE en date du 1er octobre 2015 ;

Vu la validation du Plan d'action du PLIE de l'Est par le comité de Pilotage en date du 20 février 2018 ;

Considérant les compétences de la CIREST en matière de politique de la ville et d'insertion des demandeurs d'emploi.

Le Président rappelle que depuis sa création en 2005, le PLIE de l'Est, porté juridiquement par la CIREST, a permis l'accompagnement et le suivi de plus de 1900 bénéficiaires, tout au long de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, en venant appuyer, renforcer et compléter les dispositifs existants au niveau local.

Dans ce cadre, en 2017, le PLIE a accompagné 683 bénéficiaires, allocataires du Revenu de Solidarité Active (34%), demandeurs d'emploi de longue durée (58%) ou demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (10%). En outre, 52 % des participants étaient des femmes.

Par ailleurs, 116 nouvelles personnes ont intégré le dispositif en 2017. Ces demandeurs d'emploi furent orientés sur le PLIE par le Pôle emploi, la Mission locale de l'Est et la Maison Départementale.

Ainsi, à l'issue de la période d'accompagnement de 36 mois, on relève 53 % d'insertion durable : une qualification validée par un diplôme (27 %), un CDI ou un CDD non aidé (45%) ou ont créé une activité (28 %).

Le Président informe que la poursuite de la mise en œuvre du PLIE vise à renforcer le travail mené au cours des dernières années, en accompagnant les publics en difficultés, notamment les jeunes de moins de 26 ans sans qualification, les demandeurs d'emploi de longue durée (+ de 2 ans), les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, ainsi que toute personne rencontrant des difficultés particulières d'ordre social et/ou professionnel. Il s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et les exclusions, avec pour objectifs :

- d'organiser des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle au profit d'un public ciblé (assurer des prestations avec des opérateurs (formations, accompagnements), en vue d'optimiser les parcours;

- d'accompagner dans les bénéficiaires dans leurs projets (formations, aide à la création d'entreprise, chantiers d'utilité sociale, ..).

Le Plan d'actions 2018-2020

Les actions du PLIE s'inscrivent dans le protocole d'accord signé entre l'Etat et la CIREST le 1^{er} octobre 2015, couvrant la période 2015-2020, dans le cadre des Programmes Opérationnels Européens (POE) et validant la participation du FSE à hauteur de 80% des dépenses éligibles sur une programmation désormais pluriannuelle.

L'action se déroulera du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020. L'objectif sur cette période sera d'accompagner au moins 1986 personnes et de proposer à chacun d'entre eux un parcours individualisé d'insertion sociale et professionnelle, en vue d'une insertion durable.

L'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires sera confié à une équipe de quatre référents de parcours, un Chargé de relations entreprise et un coordonnateur/animateur. Cette équipe assurera des permanences sur les 6 communes de l'Intercommunalité.

Le Président rappelle que le plan d'actions 2018 a été soumis au Comité de pilotage du PLIE de l'Est qui s'est réuni le 20 Février 2018.

Il est à noter que la cellule d'instruction du FSE (DIECCTE) préconise un conventionnement pluriannuel au regard de la spécificité de nos actions et du chevauchement des actions d'une année sur l'autre (Ateliers Chantier d'Insertion).

Le coût global prévisionnel des dépenses relatives à cette action s'élève à 2 642 304 € et le budget prévisionnel se décompose de la manière suivante :

NATURE DES DEPENSES	DEPENSES 2018	DEPENSES 2019	DEPENSES 2020	TOTAL DEPENSES
<u>Action 1 :</u>	230 000 €	230 000 €	230 000€	710 000 €
Accompagnement individualisé des participants	<i>Pour 700 participants accompagnés</i>	<i>Pour 700 participants accompagnés</i>	<i>Pour 700 participants accompagnés</i>	<i>Prévisionnel de 2 100 personnes accompagnées</i>
<u>Action 2 :</u>	480 000 €	480 000 €	480 000€	1 440 000 €
Formations collectives	<i>Pour 144 participants concernés</i>	<i>Pour 144 participants concernés</i>	<i>Pour 144 participants concernés</i>	<i>Prévisionnel de 432 participants concernés</i>
<u>Action 3 :</u>	20 811 €	20 811 €	20 811€	62 433 €
Chargée de relation entreprise marché public				
Frais de fonctionnement hors-salaires (loyers, logiciel ABC Viesion,...)	51 409 €	51 409 €	51 409€	154 227 €
Dépenses de personnel (hors salaire Chargé de Relation entreprise)	85 694€	85 694€	85 694 €	257 082 €
Dépenses indirectes	12 854 €	12 854 €	12 854€	38 562 €
TOTAL	880 768 €	880 768 €	880 768€	2 642 304 €

La CIREST demande le concours financier du Fonds Social Européen (FSE) pour la mise en œuvre du plan d'action du PLIE et que les actions du PLIE sont finançables à hauteur de 80%.

Ces dépenses sont inscrites au budget 2018 et le seront aux budgets 2019 et 2020 de la CIREST aux chapitres 011 « Charges à caractère général » et 012 « Charges de personnel ».

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- valider le présent rapport,
- d'autoriser le Président à solliciter auprès du FSE les montants annuels tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le président à prélever les montants sur les lignes budgétaires correspondantes,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C040

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE) EN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS
DEL'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE
(ADIE) EN 2018**

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le courrier de demande de financement présenté par le bénéficiaire le 27 Décembre 2018;

Vu les crédits inscrits au chapitre 65 (*subvention de fonctionnement*) du Budget 2018 de la CIREST ;

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) est une association reconnue d'utilité publique depuis janvier 2005 et qui s'adresse à des publics en situation fragile qui souhaitent créer ou développer leur entreprise et/ou retrouver un emploi salarié.

Son objet social consiste à :

- Financer avec le microcrédit les projets des créateurs d'entreprise qui ne peuvent avoir accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires de minima sociaux.
- Accompagner ces créateurs dans la réalisation de leur entreprise pour en assurer la pérennité
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

La finalité du microcrédit est avant tout de favoriser l'insertion et donc de permettre à toute personne souhaitant créer sa propre activité de le faire dans les meilleures conditions avec des outils tels que le microcrédit professionnel ou la micro-assurance; l'ADIE soutient aussi l'emploi salarié via son dispositif de microcrédit pour l'emploi salarié.

La CIREST, dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique, de la création d'activités et de l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, a participé en 2017 aux actions de Microcrédit Réunion au profit des créateurs d'entreprises de l'Est.

Ainsi, en 2017, 266 bénéficiaires (+22% par rapport à 2016) de l'Est ont bénéficié d'un prêt pour un montant global de 1.544.631 millions d'euros (+30%) : cela représente 152 microcrédits professionnels et 114 microcrédits personnels.

Enfin, 270 emplois (+23%) ont ainsi été créés ou maintenus grâce à l'action de l'ADIE.

Par conséquent, la poursuite du partenariat entre la CIREST et le Microcrédit Réunion en 2017 permettra de renforcer le développement de l'entrepreneuriat dans l'Est et de par l'accompagnement post création des entrepreneurs financés, contribuera à améliorer la pérennité des structures.

Les objectifs fixés à l'ADIE pour l'année 2018 sont d'accompagner au moins 270 personnes pour la création ou le développement de leur entreprise et de favoriser l'accès au maintien dans l'emploi salarié de 270 personnes

La participation financière demandée à la CIREST en soutien de l'action de l'ADIE en 2018 est de 25 000 €, selon le plan de financement ci-dessous :

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
Achats	21 370	CGET	35 000
Services Extérieurs (dont location)	222 878	Etat	80 000
Autres services externes (dont services bancaires, déplacements et publicité)	58 955	Conseil régional	191 330
Charges de personnel	809 024	Conseil général	27 000
Charges financières		CIREST	25 000
Autre charge de gestion courante	3 615	Autres EPCI et communes	95 000
Charges fixes de fonctionnement	197 550	ASP (emploi aidés)	9 648
		Mécénat	63 100
		Reprise amortissement sur et provisions	872 314
TOTAL	1 318 392	TOTAL	1 318 92

L'action se déroulera du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018.

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider le présent rapport,
- d'accorder à l'ADIE une subvention de 25 000,00€
- m'autoriser à prélever les montants sur les lignes correspondantes,
- m'autoriser à signer tous les actes y afférents,

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C041

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE LA COUVEUSE BATIMO EN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER**

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE LA
COUVEUSE BATIMOI EN 2018**

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le courrier de demande de financement présenté par le bénéficiaire le **16 Février 2018**;

Depuis 2011, partant d'un besoin non pourvu sur l'Est, l'association REUSIT a proposé à la CIREST d'expérimenter la mise en place d'une couveuse spécifique réservée aux activités du bâtiment. L'expérimentation a été poursuivie jusqu'en 2013 et l'association BATIM'OI a repris le portage de la couveuse d'entreprise bâtiment dédiée aux futurs créateurs d'entreprises, demandeurs d'emploi de l'est.

Cette action consistera à apporter aux porteurs de projet un lieu d'hébergement juridique qui leur ouvre la possibilité de vérifier en grandeur réelle la viabilité de l'activité qu'ils envisagent de créer, dans ses dimensions humaines et économiques.

Les objectifs actuels de la couveuse en BTP sont les suivants :

1. Favoriser la création d'entreprises et d'emplois par un accompagnement renforcé des porteurs de projet :

Professionaliser les futurs entrepreneurs du bâtiment pour devenir des employeurs réunionnais : avec lutte contre le travail informel et respect des mesures de sécurité sur les chantiers

Les rendre plus résistants à la crise en structurant leur projet individuel et leur positionnement dans la filière ;

Permettre l'émergence de bâtisseurs locaux : préparer des entrepreneurs réunionnais à répondre aux appels d'offres, à la commande publique et anticiper les besoins des grands chantiers annoncés ;

2. Créer une passerelle vers l'emploi durable par l'acquisition de compétences pérennes et transposables pour le public actuellement éloigné de l'emploi :

Accompagner les créateurs sur les aspects de gestion d'entreprise, intégrant les spécificités du bâtiment

Rompre l'isolement des couvés (précarité de l'emploi pour la plupart), faciliter le tutorat et le réseautage et leur fournir les informations essentielles au lancement de leur activité

Favoriser la pérennisation des entreprises accompagnées

En 2017, BATIMOI a accompagné 18 couvées de l'Est dont 6 nouvelles intégrations.

6 Entrepreneurs à l'Essai (EAE) ont renouvelé leur contrat CAPE.

Il faut aussi préciser que 9 couvées Est sont sorties du dispositif couveuse au cours de l'année 2017: 2 abandons, 3 retours à l'emploi et 4 sorties pour création d'activité.

Soit un taux de sorties positives de 75% et un taux de sortie pour création d'activité de 44.4%.

Les Objectifs pour 2018 :

Accompagnement de 18 porteurs de projets de l'Est,

Intégration minimum de 7 nouveaux entrants.

Un taux de sorties positives de 50% et

Un taux de création de 40%.

Le coût global prévisionnel des dépenses relatives à cette action s'élève à 93 833 €, et l'association sollicite un financement de 32 000€ de la CIREST. Le budget prévisionnel se décompose de la manière suivante :

Budget prévisionnel 2018

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
Achats	1 436	Participation CIREST	32 000
Services Extérieurs (dont sous-traitance, location et déplacements)	40 095	Région	14 000
Dotation aux amortissements	2 080	Fondations, mécénat	8 736
Impôts et taxes	1170	Cotisations	98
Charges de personnel	48 402	Commissions sur CA HT	39 000
Autres charges d'exploitation	650		
COUT TOTAL	93 833 €		93 833 €

L'action se déroulera du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018.

Si le besoin de soutien financier est indéniable, il semble pertinent au regard des objectifs fixés par la CIREST, des résultats obtenus et des moyens consentis par BATIMOI de conserver le niveau de subvention de la CIREST, en restant sur les mêmes bases que 2017, soit 20 000 €.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2018 de la CIREST au chapitre 65 compte 6574 « subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé ».

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le présent rapport,
- d'accorder à BATIM'OI une subvention de 20 000,00€
- d'autoriser le Président à prélever les montants sur les lignes correspondantes,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents,

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C042

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS D'INITIATIVE REUNION
ENTREPRENDRE EN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER**

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS
D'INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE EN 2018**

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le courrier de demande de financement présenté par le bénéficiaire le **06 Mars 2018**;

INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE est une association de type loi 1901, créée en 1992, encourageant les porteurs de projets à mieux se préparer en le présentant à un comité composé de banquiers, chefs d'entreprises et professionnels de l'économie. Elle facilite l'accès au financement bancaire en attribuant au créateur, repreneur ou développeur un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie.

Le montant maximum est de 25 000 € pour les prêts d'honneur "création" et "croissance" et 40 000 € pour le prêt d'honneur reprise / transmission.

Elle contribue à pérenniser l'entreprise et ses emplois grâce à un suivi de l'activité et par la mise à disposition de bénévoles (parrainage) pour l'accompagner dans le développement de son entreprise et de lui permettre d'élargir son réseau de partenaires et de relations.

INITIATIVE REUNION intervient en faveur des demandeurs d'emploi qui veulent créer une entreprise et fait partie du Réseau Point Chances.

En 2017, elle a accompagné dans l'Est 83 porteurs de projet de création d'entreprise. Elle a présenté 24 projets en comité et a financé 17 projets pour un montant total de prêt d'honneur engagé de 253 631 € et 630 502 € de prêts bancaires associés. La microrégion Est a représenté 12 % de l'activité de la structure en 2017.

Ce sont ainsi 46 emplois directs qui ont été créés ou maintenus en 2017 par les entreprises aidées dont le taux de pérennité à 3 ans est de 85%. Ce sont près de 350 emplois créés ou maintenus depuis 4 ans sur le territoire Est.

Ce sont 53 entreprises accompagnées (suivi des entreprises) en 2017 sur l'Est.

La poursuite du partenariat en 2018 entre la CIREST et INITIATIVE REUNION contribuera à soutenir l'effort particulier de l'association sur l'accompagnement post-crédation, notamment en termes de parrainage (renforcé par une convention avec l'association ECTI, association comptabilisant une trentaine de bénévoles pour accompagner les chefs d'entreprises) et de communication, favorisant ainsi la pérennité des entreprises. Une permanence de 2 à 3 jours par semaine sera tenue

à Saint-André en plus des déplacements effectués directement chez le chef d'entreprise

L'objectif sera, par une présence accrue sur le terrain, de favoriser l'accès au crédit des candidats créateurs d'entreprise sur l'Est et d'accompagner ainsi les créateurs d'entreprise, en veillant à la pérennité des entreprises.

La participation financière de la CIREST sollicitée par INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE est de 20 000 €, selon le plan de financement ci-dessous :

CHARGES	MONTANT EN €	PRODUITS	MONTANT EN €
Achats	3 000	Participation CIREST	20 000
Services Extérieurs	8 100	Etat	5 000
Autres services externes	9 500	Région	7 000
Impôts et taxes	1 000	Département	5 860
Charges de personnel	53 000	FSE	36 740
COUT TOTAL	74 600 €		74 600 €

L'action se déroulera du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2018 de la CIREST au chapitre 65 compte 6574 « subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé ».

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis ...

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le présent rapport,
- d'accorder à Initiative Réunion Entreprendre une subvention de 20 000,00€
- d'autoriser le Président à prélever les montants sur les lignes correspondantes,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents,

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

2018

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C043

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST AUX ACTIONS DE LA COUVEUSE REU.SIT. EN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CIREST
AUX ACTIONS DE LA COUVEUSE REU.SIT. EN 2018**

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le courrier de demande de financement présenté par le bénéficiaire le **19 Janvier 2018**;

La couveuse d'entreprise portée par l'association « REU.SIT. » a démarré son activité dans l'Est à partir d'avril 2008. Elle a pour vocation l'accompagnement et la formation individualisée, durant 12 à 36 mois, de futurs créateurs d'entreprise et constitue un outil de proximité pour une population éloignée du monde économique traditionnel.

Depuis 2008, 145 personnes ont intégré le dispositif, dont 16 ont franchi le seuil de la création dans les domaines de l'artisanat, du commerce, du bien-être, de la bureautique, des études techniques, de la transformation, conservation et commercialisation de fruits et des services aux personnes.

En 2017, 33 entrepreneurs à l'essai ont été accompagnés sur le territoire CIREST dont 18 nouvelles personnes ont intégré le dispositif ; 11 personnes ont quitté le dispositif parmi lesquelles 2 personnes ont créé leur entreprise, 8 ont abandonné et sont demandeurs d'emploi, 1 personne a trouvé un emploi.

Les femmes représentent 76% des couvés. 94% sont des demandeurs d'emploi (57% DELD).

Le projet consiste à reconduire le dispositif en 2018 et à proposer ainsi aux porteurs de projet un lieu d'hébergement juridique qui leur ouvre la possibilité de vérifier en grandeur réelle la viabilité de l'activité qu'ils envisagent de créer, dans ses dimensions humaines et économiques.

Il est à noter qu'un travail tout particulier sera réalisé cette année autour de la notion de proximité : il s'agira d'orienter les efforts vers les territoires les plus fragiles que sont les quartiers prioritaires (QPV) et ce, en s'appuyant sur le partenariat avec les municipalités.

L'accompagnement des futurs créateurs porte notamment sur la gestion, les outils financiers, les techniques de vente, le développement commercial et la communication. L'association REUSIT interviendra également dans l'étude de faisabilité des projets des candidats à la Bourse à la Création d'Entreprise (BCE), dispositif destinée aux bénéficiaires du PLIE créateurs d'entreprises.

L'objectif en 2018 sera d'accueillir 75 personnes, d'accompagner pour une durée de 12 à 36 mois, au minimum 25 porteurs de projets, d'intégrer en couveuse au

minimum 13 nouveaux entrants, et d'atteindre un taux de sorties positives de 40% et un taux de création de 40%, parmi les bénéficiaires sortant du dispositif. La subvention de la CIREST sera versée proportionnellement à l'atteinte de ces objectifs.

Le coût global prévisionnel des dépenses relatives à cette action s'élève à 103 926 €, dont 30 000 € financés par la CIREST, 25 000 € au titre de la couveuse et 5 000€ pour le montage des dossiers BCE. Le budget prévisionnel se décompose de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Personnel	63 143 €	CIREST	30 000 €
Achats	3 542 €	Conseil départemental	9 589 €
Services extérieurs (dont location et assurance)	16 766 €	FSE	54 337 €
Autres services extérieurs (dont déplacements, frais postaux et télécommunication)	17593 €	Région	10 000 €
Dotation aux amortissements	2 880 €	FSE	41542 €
TOTAL	103 926 €	TOTAL	103 926 €

L'action se déroulera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2018 de la CIREST au chapitre 65 compte 6574 « subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé ».

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider le présent rapport,
- d'accorder à REU.SIT. une subvention de 30 000,00€
- de m'autoriser à prélever les montants sur les lignes correspondantes,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents,

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

2018

Pour le Président et par délégation

Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C044

SOUTIEN FINANCIER A LA COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICE DE SAINT-BENOIT

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER**

**SOUTIEN FINANCIER A LA COOPERATIVE
JEUNESSE DE SERVICE DE SAINT-BENOIT**

Vu l'article L.5216-5-VI du code général des Collectivités territoriales modifiées par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les orientations validées par le comité de pilotage du contrat de ville en date du 05 décembre 2017 et actant la mise en œuvre de l'action CJS;

La CIREST, dans le cadre de ses missions en matière de politique de la ville et en matière d'insertion, a engagé une démarche en faveur du développement de l'entrepreneuriat sur son territoire via notamment les dispositifs que sont : la Bourse à la Création d'Entreprise (BCE) ou encore le service d'Amorçage de Projet (SAP CitésLab).

Dans le même sens et en réponse à la problématique du chômage touchant 26% des 15-24 ans, la commune de Saint-Benoît a mené en 2017, en partenariat avec la Mission Locale de l'Est et la coopérative d'activité et d'emplois (Energies Alternatives) une expérimentation en mettant en place une Coopérative Jeunesse de Services (CJS).

Il s'agit d'un projet d'éducation à l'entrepreneuriat collectif et à la coopération qui vise à développer chez les jeunes leurs capacités et leur pouvoir d'agir dans le cadre de la création d'activité économique et d'économie solidaire en conférant aux jeunes créateurs un statut d'entrepreneur salarié (loi du 31 Juillet 2014) et la possibilité de développer leur activité de façon partagée et coopérative tout en bénéficiant d'une protection sociale, d'une couverture professionnelle, et d'un accompagnement personnalisé.

Ce test s'est avéré concluant, et la commune de Saint-Benoît souhaite reprogrammer cette action pour 2018 avec la volonté de consolider cet outil et d'élargir le partenariat, notamment auprès des acteurs signataires du contrat de ville.

La CIREST est, à ce titre, sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 11 000€.

En annexe de ce rapport sont présentés la fiche action et le plan de financement associé.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2018 de la CIREST au chapitre 65 compte 6574 « subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé ».

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valiser le soutien financier de la CIREST aux actions de CJS pour un montant de 11 000 €,
- de m'autoriser ou mon représentant à représenter la CIREST au sein des instances de pilotage de la dite action,
- de m'autoriser ou son représentant de signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire,

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 29 mars

2018

Pour le Président et par délégation

Le Premier Vice-président

Henri CHANE TEF



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C045

SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE PAR LE PUBLIC ACCOMPAGNE PAR LE PLIE ET LA COUVEUSE D'ENTREPRISES: DISPOSITIF BOURSE A LA CREATION D'ENTREPRISES(BCE) 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE PAR LE PUBLIC
ACCOMPAGNE PAR LE PLIE ET LA COUVEUSE D'ENTREPRISES:
DISPOSITIF BOURSE A LA CREATION D'ENTREPRISES(BCE) 2018**

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Le Conseil communautaire de la CIREST, par délibération en date du 01^{er} Mars 2018, a décidé la poursuite du dispositif Bourse à la Création d'Entreprise (BCE).

L'objectif est d'attribuer, au minimum, 30 Bourses à la Création d'Entreprises (BCE), dès l'immatriculation de l'entreprise, sous forme d'une aide unique à l'investissement, d'un montant maximal de 2000 €, aux bénéficiaires du PLIE à l'issue de leur parcours d'insertion et accompagnés dans leurs démarches de création par le Service d'Amorçage de Projet (SAP) ou la couveuse d'entreprises de l'Est ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans suivis par le SAP.

L'objet du présent rapport consiste à valider l'attribution de 4 Bourses à la création d'entreprise (BCE) pour un montant total de 7 519. €.

La liste et le montant des aides proposées au Conseil communautaire sont annexés au présent rapport.

Cette dépense est inscrite au budget primitif 2018 de la CIREST au chapitre 204 compte 20421 « subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé, biens mobiliers, matériels et études ».

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider les termes du présent rapport,
- d'attribuer aux porteurs de projets les subventions correspondantes,
- de m'autoriser signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

2018

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président**

Henri CHANE TEF



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C046

APPROBATION DU PROCES-VERBAL TYPE DE MISE A DISPOSITION PAR LES COMMUNES A LA CIREST DES BIENS IMMEUBLES AFFECTES A LA COMPETENCE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE ET DE LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA CIREST ET LES COMMUNES CONCERNEES

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL TYPE DE MISE A
DISPOSITION PAR LES COMMUNES A LA CIREST DES BIENS
IMMEUBLES AFFECTES A LA COMPETENCE ZONES D'ACTIVITES
ECONOMIQUE ET DE LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA
CIREST ET LES COMMUNES CONCERNEES**

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite Loi NOTRe qui renforçant les compétences des EPCI à fiscalité propre en matière de développement économique ;

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 29 septembre 2017,

Considérant la nécessité de mettre en place la gestion opérationnelle des zones d'activités communales transférées à la CIREST et la volonté de limiter les impacts sur les attributions de compensation versées aux communes-membres.

Le Président rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit une extension des compétences obligatoires des Communautés de Communes, avec un transfert des compétences en matière économique aux Communautés de communes au 1er janvier 2017.

Par ailleurs, la loi NOTRe supprime également la mention de l'intérêt communautaire concernant la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » depuis la date du 1er janvier 2017, et prévoit ainsi le transfert des zones d'activité économique communales existantes aux Communautés de Communes.

Neuf ZAE communales existantes sur le territoire de la Communauté ont ainsi été transférées à la CIREST au 1er janvier 2017, à savoir :

- La zone artisanale de la Plaine-des-Palmistes
- 3 zones sur Bras-Panon : ZA de Bras-Panon, ZI de Bras-Panon et Le Refuge
- 2 zones sur Saint-Benoît : ZI 1 et ZI 2
- 3 zones sur Saint-André : ZA Maunier, ZA Grand Canal, ZA Ravine Creuse

Dès lors, dans le cadre des transferts de compétences, le principe est celui de la mise à disposition gratuite et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées (article L1321-1

du CGCT) mais la cession en pleine propriété sera indispensable pour les parcelles devant faire l'objet d'une commercialisation par la Communauté.

Or, la CIREST ne dispose pas, à ce jour, de la capacité financière lui permettant d'acquérir immédiatement lesdites zones à la valeur vénale de ces biens.

La CIREST ne s'est pas dotée à ce jour des moyens humains et techniques nécessaires pour le plein exercice de la compétence zone d'activité économique, notamment la partie gestion.

Dès lors, compte tenu de cet élément, les communes sont à ce jour les plus à même d'assurer l'exercice effectif de la gestion courante et de l'entretien des zones d'activités économiques.

Par ailleurs, l'article L.5215-27 et L.5216-7-1 du CGCT prévoit, que les communautés d'agglomération peuvent confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public».

Il convient ainsi de mettre en place une convention de gestion des ZAE concernées entre les Communes et la CIREST.

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de gestion des zones d'activités entre la CIREST et les communes concernées et d'autoriser le Président à signer cette convention avec les communes concernées,

- d'approuver les termes du Procès-verbal de mise à disposition par les communes des biens immeubles et meubles affectés à l'exercice de la compétence développement économique et zones d'activités par la CIREST et d'autoriser le Président à signer ces Procès-verbaux,

- d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à procéder à la notification de la présente délibération à l'ensemble des Maires des Communes membres de la Communauté d'agglomération qui devront se prononcer,

2018

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C047

**AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES SITES TOURISTIQUES DES COMMUNES DU
LITTORAL DU TERRITOIRE DE LA CIREST RECTIFICATIF**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER**

**AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT DES SITES TOURISTIQUES
DES COMMUNES DU LITTORAL DU TERRITOIRE DE LA CIREST
RECTIFICATIF**

Vu la délibération du 30 novembre 2017 (Affaire n° 2017-C138), relative à l'approbation du projet « Aménagement et Equipement des sites touristiques des communes du littoral du territoire de la CIREST » et à la validation du plan de financement correspondant ;

Considérant que les sites touristiques proposés ci-dessous, pour certains n'étaient pas propriétés des communes :

- Bourbier les Rails et de la Marine à Saint-Benoît,
- Rivière du Mât les Bas et le Colosse à Saint-André,
- Chenil, Rivière du Mât les Bas et Bellevue à Bras-Panon.

Considérant que pour bénéficier des financements européens, il est nécessaire que les communes disposent de la maîtrise foncière des sites touristiques et qu'à ce titre, d'autres propositions de sites ont été faites, à savoir :

- Les sites : le chenil (parcelle AI 195) Terrain pétanque du bord de mer de la Rivière des Roches (parcelle AK 137) et Belvédère de la cascade du chien (parcelle AP 56) pour Bras-Panon,
- Les sites : la Rivière des Roches (parcelles AB 572 et AB 817) et le Butor (parcelle AP 107) pour Saint-Benoît
- Pour la commune de Saint-André, le site de la Rivière du Mât les Bas (parcelle AY116 et AY200) a été privilégié.

Les équipements prévus pour l'aménagement de ces sites restent inchangés, ainsi que les autres éléments de la délibération du 30 novembre 2017 (Affaire n°2017-C138), notamment le plan de financement.

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- d'approuver dans le cadre du projet « Aménagement et Equipement des sites touristiques des communes du littoral du territoire de la CIREST », les nouveaux sites proposés par les communes,
- d'autoriser le Président, ou toute autre personne habilitée, à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**

AFFAIRE RETIREE EN SEANCE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

AFFAIRE N° 2018-C048

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL « NOU'T GOYAVIER » PROJET DE LA ROUTE DES GOYAVIERS

L'arrêté préfectoral n° 2017/1828 du 1^{er} septembre 2017, a reconnu l'Association GIEE « Nou't Goyavier » en tant que Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).

L'Association GIEE « Nout Goyavier » souhaite mettre en œuvre un projet, intitulé « La Route des Goyaviers » pour que la culture traditionnelle du goyavier devienne un levier écologique et économique du territoire.

Elle souhaite orienter les touristes et les personnes visitant le village de la Plaine des Palmistes vers un parcours initiatique et les faire découvrir une nouvelle facette du goyavier afin de les sensibiliser sur l'écosystème qui les abrite.

A ce titre, l'Association « Nout Goyavier » sollicite de la CIREST une aide financière, à hauteur de 15 000 euros, qui lui permettrait de :

- Participer au développement touristique du territoire,
- Permettre la mise en marché d'une offre touristique et de loisirs nouveaux,
- Contribuer aux animations promotionnelles du Territoire Est.

Le montant alloué de 15 000 euros se répartit de la manière suivante :

- Localisation et aménagement d'un point d'accueil,
- Le recrutement d'une secrétaire polyvalente,
- L'élaboration de la stratégie de communication,
- L'organisation et réalisation des évènements.

Le budget prévisionnel est joint en annexe de ce rapport, ainsi que le projet de la Route des Goyaviers.

Cette dépense sera inscrite à la prochaine décision modificative du budget 2018 au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé ».

AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME ET TIC

La Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis ...

Aussi, je vous propose :

- de valider les termes du présent rapport,
- de m'autoriser à verser la somme deeuros à l'Association GIEE «Nou't Goyaviers »,
- de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C049

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS COMMUNALES POUR 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
POUR LES MANIFESTATIONS COMMUNALES POUR 2018**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 2018-C021 du 19 mars 2018, qui prévoit au budget primitif, une enveloppe de 90 000 euros pour soutenir les actions à caractère intercommunal, mises en œuvre par les communes ;

Considérant que cette mesure vise à cofinancer une manifestation à caractère touristique et intercommunal (Fête du choucho Fête des Goyaviers, Dipavali...), mise en œuvre par les communes de la CIREST, ou tout autre organisme désigné par celles-ci, pour l'année 2018 ;

Le versement de cette subvention aux communes ou tout autre organisme désigné a pour objectif de :

- Participer au développement touristique du territoire,
- Permettre la mise en marché d'une offre touristique et de loisirs nouveaux,
- Contribuer aux animations promotionnelles du Territoire Est.

Afin de rester sur un budget constant, comme pour les années précédentes, je vous propose de répartir les dotations à l'identique. Toutes charges supplémentaires et notamment en matière de transport (navettes, etc...) demeurent à la charge des organisateurs de la manifestation.

La répartition proposée de l'enveloppe globale de 90 000 euros est la suivante :

DEMANDEUR	BENEFICIAIRE	MONTANT PROPOSE
Bras-Panon	Commune	15 000 €
Plaine des Palmistes	Commune	15 000 €
Saint-André	Commune	15 000 €
Sainte-Rose	Commune	15 000 €
Saint-Benoît	Commune	15 000 €
Salazie	Comité des Fêtes et Traditions	15 000 €
TOTAL		90 000 €

Ces dépenses sont inscrites au budget 2018 de la CIREST aux :

- Chapitre 65, article 657341 « subventions aux communes »
- Chapitre 65, article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé »

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à cofinancer les actions des communes pour un montant de 90 000 euros, réparti comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C050

MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION D'INFORMATIONS LOCALES (SIL) SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**MISE EN PLACE DE LA SIGNALISATION D'INFORMATIONS
LOCALES (SIL) SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 2018-C022 du 29 mars 2018, qui prévoit au budget primitif, une enveloppe de 50 000 euros pour la mise en place de la Signalisation d'Information Locale (SIL) sur le territoire de la CIREST ;

Vu le courrier de la Région Réunion du 04 janvier 2018 relative à l'implantation de la signalisation de l'Information Locale (SIL) ;

Dans le cadre de l'implantation de la Signalisation d'Informations Locales (SIL), sur le réseau routier, les collectivités doivent dans ce domaine, mettre en œuvre des actions sur la base de la loi « Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 », complétée par le décret du 30 janvier 2012, qui a fait évoluer la réglementation sur la publicité, notamment en ce qui concerne les pré-enseignes dérogatoires.

Depuis juillet 2015, seuls les monuments historiques ouverts à la visite et les activités en relation avec la fabrication ou la vente des produits du terroir local peuvent bénéficier à titre dérogatoire d'un pré-enseigne. Certaines activités comme les garages, les stations-services, les restaurants, les structures d'hébergement n'en bénéficient plus.

Pour flécher ces activités, la Signalisation d'Informations Locales (SIL) reste donc la seule alternative légale, que ce soit hors ou à l'intérieur des agglomérations. Dans ce cadre, la Région Réunion gestionnaire des routes nationales, propose à la CIREST de travailler sur une uniformisation des panneaux directionnels sur l'ensemble du territoire Est pour les entreprises éligibles.

Considérant que dans cette optique, la CIREST souhaite mener une réflexion globale dans le domaine du tourisme dans un premier temps, en vue de déterminer les activités qui pourraient être fléchées, et d'élaborer un projet communautaire de la signalétique touristique en vue d'harmoniser la lisibilité des activités du territoire.

Cette réflexion permettrait également d'uniformiser et de réglementer la Signalisation d'Informations Locales afin d'éviter la pollution visuelle du réseau routier du territoire de l'Est, et de valoriser les activités touristiques exposées ci-après :

- Les hébergements (hôtels, chambres et tables d'hôtes, locations saisonnières),
- Les restaurants connus du territoire (permanents, fermés et couverts),
- Les activités liées aux produits du terroir (vacoa, chouchou, vanille...),
- Les sites majeurs (Bassin bleu, Cascade Biberon, la Cayenne, l'Anse des Cascades...) et autres activités (accrobranches, paint-ball, rafting...).

Les objectifs visés sont dans un premier temps, d'apporter une réponse aux besoins des professionnels du tourisme en matière de signalisation routière, ensuite de préserver les paysages en luttant contre la publicité sauvage et la pollution visuelle, puis de faciliter l'accès aux activités pour les populations locales et touristiques circulant sur le réseau routier de l'Est, et enfin de mettre en valeur la richesse et la diversité des activités touristiques.

Plusieurs types de panneaux de Signalisation d'Informations Locales (SIL) seront présentés pour l'uniformisation du territoire. Ils seront utilisés à la fois pour les axes nationaux gérés par les services des routes de la Région Réunion, pour les axes gérés par le Conseil Départemental et pour la signalisation routière des communes (limite de six directions par support).

De plus, des points d'information globale pourraient être implantés à des endroits stratégiques dans les communes, équipés de bornes d'accès wifi gratuit et de plans et d'indications pour permettre d'accéder aux services (une aide financière régionale pourrait être sollicitée).

Considérant que financer la mise en place de cette Signalisation d'Informations Locales, il est proposé par la Région Réunion une mutualisation des moyens financiers et techniques sur le réseau routier à savoir :

- La fourniture et la pose du support (mât) à la charge de la CIREST,
- Le panneau directionnel avec les idéogrammes, à la charge du professionnel du tourisme.

En ce qui concerne les activités touristiques et les sites majeurs, il est suggéré une mutualisation des moyens financiers entre la CIREST et les communes concernées.

Les coûts directs induits pour la CIREST seront estimés en fonction du nombre de panneaux qui sera défini lors des réunions de travail avec les partenaires, selon :

- le type du fournisseur et du modèle choisi (environ 1 000 € par poteau posé),
- la pose de la signalétique (double face) évaluée à environ à 250 € par panneau,
- la demande des professionnels du tourisme (250 € par panneau pouvant être à la charge du demandeur).

Considérant qu'un montant global prévisionnel de 50 000 € est prévu au budget 2018 de la CIREST, se répartissant de la manière suivante :

- 15 000 € pour les études (chapitre 20 article 2031 « frais d'études »),
- 35 000 € pour les travaux (chapitre 23 article 2315 « installations, matériels et outillages techniques »).

Aussi, des réunions ont été organisées avec les six communes, l'OTI Est, le Parc National et le Département, au cours desquelles le projet SIL a été présenté. Un travail est également en cours avec ces différents partenaires en vue de faire un état des lieux sur les activités touristiques proposées, à signaler.

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

La Commission a proposé dans le cadre de l'étude, de demander l'avis des professionnels du tourisme sur leur participation financière telle que prévue dans ce rapport, et en cas de désaccord de leur part, quel montant seraient-ils prêts à investir dans le fléchage de leur activité. Elle a également proposé aux services de la CIREST d'étudier des possibilités de financements auprès des partenaires (CCIR, Région Réunion, Fonds européens....).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du présent rapport et la mise en place de la Signalisation d'Informations Locales (SIL) sur le territoire de la CIREST,
- de valider l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de 50 000 €,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Le Premier Vice-président

Henri CHANE TEF



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C051

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST
POUR 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE L'EST
POUR 2018**

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIREST en date du 22 septembre 2011, instituant l'Etablissement Public à caractère Industriel et commercial de l'Office du Tourisme de l'Est ;

Vu les articles L133-1 et suivants du Code du Tourisme, par lesquels la CIREST reconnaît avoir par délibération du Conseil communautaire du 22 septembre 2011, adopté les statuts de l'Office de Tourisme de l'Est ;

Vu la délibération du 24 mars 2016 par laquelle le Conseil communautaire de la CIREST a validé les termes du contrat d'objectifs 2016-2020 entre la CIREST et l'OTI Est ;

Considérant que la convention conclue entre la CIREST et l'OTI Est pour chaque année dans son article 3 « Engagement de la CIREST », stipule que le montant de la subvention sera fixé par délibération du Conseil communautaire ;

Cette convention a pour objectif de permettre à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est de mettre en œuvre son plan d'action annuel, joint en annexe, et de faire face aux dépenses y afférentes. Ce plan d'action consiste notamment à :

- Assurer l'accueil, l'information et le conseil des visiteurs,
- Favoriser la consommation touristique de la destination,
- Faire des bureaux d'informations et de conseils de l'OTI Est, des lieux attractifs,
- Concevoir, réaliser, suivre et distribuer des documents d'accueil et d'information,
- Promouvoir l'offre touristique du territoire Est par l'expérience,
- Mettre en marche l'offre du territoire.

Considérant que le budget primitif 2018 de l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est s'élève à 1 707 504 euros.

Par section, sa répartition est la suivante :

- Fonctionnement : 1 605 004 euros
- Investissement : 102 500 euros

Et qu'au titre de l'année 2018, la subvention annuelle de la CIREST à l'OTI Est, pour le fonctionnement de l'OTI, s'élèverait à 850 000 euros.

Le budget primitif 2018 (annexe 1), le programme d'actions 2018 de l'OTI Est (annexe 2), ainsi que la convention d'attribution de la subvention y afférente (annexe 3), sont joints à ce rapport.

Ces dépenses sont inscrites au budget 2018 de la CIREST au chapitre 65, article 657364 « subvention aux autres organismes publics - EPIC ».

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

Concernant le recrutement d'un agent d'accueil pour le Bureau d'Information et de Conseil (BIC) de la commune de Sainte-Rose, la Commission propose de prendre en considération que le financement à hauteur 80 % du poste, fera l'objet d'un BS en 2018 par la CIREST, dans le cadre de la subvention allouée à l'OTI.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à la majorité :

- d'approuver l'attribution de la subvention 2018 d'un montant global de 850 000.00 euros à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est,

- de valider la convention d'attribution de subvention entre la CIREST et l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Est

- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

Une élue s'est abstenue (Madame Sophie ARZAL)

Pour extrait conforme,

Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Le Premier Vice-président

Henri CHANE TEF



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C052

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE À L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DU SENTIER LITTORAL EST SUR LA COMMUNE DE SAINT-BENOÎT

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE À
L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
D'ECLAIRAGE PUBLIC DU SENTIER LITTORAL EST SUR LA
COMMUNE DE SAINT-BENOÎT**

Vu les articles L. 5215-27 et L. 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lesquels les communautés d'agglomération et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Vu l'article 18 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics ;

Considérant que pour renforcer les mécanismes de mutualisation et de synergie des compétences entre l'échelon communautaire et les communes membres, la CIREST et la Commune de Saint-Benoît souhaitent faire usage du mécanisme juridique instauré par la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

A ce titre, la CIREST propose à la commune de Saint-Benoît, la gestion de la maintenance des équipements d'éclairage public du Sentier Littoral Est situé sur son territoire, à savoir :

- Une première portion du Sentier Littoral « tronçon de la Marine » actuellement en service, serait immédiatement mise à disposition (procès-verbal de mise à disposition en pièce jointe), il s'agit de la « partie haute » du site de la Marine, composée de 13 candélabres ;

- La seconde partie du Sentier Littoral située entre la Marine et Bourbier doit faire l'objet de réparations pour une remise en service. La mise à disposition deviendra effective après remise en état par la CIREST et signature d'un procès-verbal de mise à disposition entre les deux parties.

La gestion, la maintenance, l'entretien et les réparations (consommables y compris toutes sujétions) des équipements d'éclairage du Sentier Littoral Est cités ci-dessous, seront assurés par la commune de Saint-Benoît pour le compte de la CIREST :

- La gestion, le nettoyage, l'entretien et la réparation du boîtier de commande électrique,

- Le remplacement des éléments défectueux du boîtier de commande électrique,

- La gestion, le nettoyage, l'entretien de l'ensemble des éléments, et le maintien en bon état de fonctionnement de l'ensemble des candélabres,

- Le remplacement des consommables défectueux des candélabres,

- Le nettoyage, l'élagage et l'entretien des espaces verts aux abords des candélabres (dans un rayon de cinq mètres).

Considérant que la commune de Saint-Benoît s'engage à assurer à titre gratuit la gestion, la maintenance, l'entretien et les réparations des équipements d'éclairage du SLE (cités à l'article 2 de la convention de prestations de services, ci-jointe).

Ainsi, les agents communaux qui assureront ces missions pour le compte de la CIREST, resteront statutairement employés par leur collectivité d'origine, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser le Président à signer et à exécuter la convention de prestations de services avec la commune de Saint-Benoît,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C053

**AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS
URBAINS**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT
DELIBERER**

**AVENANT N°5A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS**

Vu la loi du 29 janvier 1993, dite loi Sapin, ayant introduit diverses dispositions relatives à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques et ayant instauré une procédure spécifique pour la passation des délégations de service public (DSP) ;

Vu le Code Général des Collectivités notamment les articles L.1411-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2013-C136 du 12 décembre 2013 ayant pour objet rapport motivant le choix du délégataire de service public de transport urbain sur le territoire de la CIREST pour la période 2014-2011 ;

Considérant, en application de l'article 26 dans le cadre de son plan annuel d'adaptation des services pour l'année 2018, que le délégataire GME CAR EST, par le biais de son mandataire le SEM ESTIVAL a recensé de nouvelles optimisations du réseau de transport en vue d'augmenter son attractivité et sa fréquentation.

Considérant, l'article 27 de la convention de délégation de service public de transport urbain relatif à l'impact financier lié à la modification des caractéristiques des services qui précise que la modification au contrat et au compte prévisionnel d'exploitation sera validée par avenant au contrat.

Pour l'année 2018, l'avenant n°5 à la convention de Délégation de Service Public a pour objets :

- Les adaptations et des renforcements des lignes suivantes :
 - o La ligne 43 sur la commune de Saint-André (ligne desservant : Gare routière – Balance – Chemin du centre - ZAC FAYARD – Brunet – RD 47 – Lagourgue) traduite par une augmentation de l'offre kilométrique (+12,17%) en rajoutant deux rotations supplémentaires pour répondre ainsi aux demandes récurrentes des usagers sur cette ligne ;
 - o La ligne 16 sur la commune de Saint-Benoît (ligne desservant : La Confiance - Gare de Saint-Benoît) traduite par une adaptation d'horaires sans incidence sur l'offre kilométrique ;
 - o La ligne 20 sur la commune de Saint-Benoît (ligne desservant : Beauvallon - Gare de Saint-Benoît) traduite par une adaptation d'horaire sans incidence sur l'offre kilométrique ;
 - o La ligne 1 : Ligne intercommunale (ligne desservant : Pole Sanitaire – Gare de Saint-Benoît – Marché – Gare de Saint-André – Ecole Quartier Français) traduite par le renforcement des services par un 6^{ème} véhicule

et une augmentation de l'offre kilométrique (+18,19%) en rajoutant quatre rotations supplémentaires ;

- o L'intégration de la reconfiguration des lignes de transport sur la commune de Salazie traduite par la suppression de ligne 80 (Mairie – gare routière de Saint-André) et une extension des lignes 82 (Bélier – Gare de Saint-André) et 83 (Ilet à Vidot – Gare de Saint-André), le renforcement et l'adaptation des horaires de ligne 82C (Grand Ilet - Col des Bœufs), l'adaptation des horaires des lignes 81 (Be cabot – Grand Ilet) et 84 (Mare à goyaves – Mairie de Salazie) pour l'amélioration des correspondances ;
- o La mise en service du transport à la carte (TAC) et adaptation de la ligne 2 (Bellevue – Rivière des Roches) sur la commune de Bras-Panon traduite par la réadaptation de la ligne 2 et le remplacement de la ligne 3 (Bellevue les hauts – Centre ville de Bras-Panon) par un transport à la carte (sur les secteurs de Bellevue les hauts et Libéria les hauts).
- La modification de l'affectation des lignes 16 (Confiance – Gare de Saint-Benoît) et 20 (Beauvallon – Gare routière de Saint-Benoît) entre le mandataire SEM ESTIVAL qui assure actuellement ces deux lignes et un des cotraitants la société STOI pour la répartition des coûts d'exploitation traduite par une exploitation partagée de la ligne 20 entre la SEM ESTIVAL et la société STOI et l'exploitation de la ligne 16 exclusivement par la société STOI.

La contribution financière de la CIREST en année pleine sur l'année 2018, pour tenir compte de ces adaptations, renforcements et de la modification d'affectation de lignes, s'élève à 8 000 000 € et correspond par rapport à la contribution financière l'année 2017 (7 600 000 €) à une augmentation de 5,26 % (400 000 €).

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel sur l'année 2018 est présenté en annexe de l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public joint au présent rapport.

Compte tenu d'une augmentation des charges d'exploitation prévues en 2018 (9 600 637 €) de 661 618 € correspondant à 7,40% par rapport au montant initial des charges d'exploitation de l'année 2014 (8 939 019 €) en année pleine et en application de l'article L 1411-6 du CGCT, la Commission de Délégation de Service Public doit émettre un avis lorsque cette augmentation est supérieur à 5%.

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public qui s'est réunie le 19 mars 2018, a émis un avis favorable.

Considérant que la Commission Aménagement de l'espace, Déplacements et Développement Durable qui s'est réunie le 19 mars 2018, a émis un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- de valider les adaptations, les renforcements et la modification d'affectation de lignes proposés dans le présent rapport ;
- d'approuver la contribution financière de la CIREST sur l'année 2018, à hauteur de 8 000 000 €
- d'approuver le projet d'avenant n°5 à la convention de délégation de service public de transports urbains ci-annexé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes y afférents.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

AFFAIRE 2018- C054

PARTICIPATION DE LA CIREST A LA RENCONTRE AVEC CITEO A PARIS ET AVEC PLASTIC OMNIUM A LANGERS MISSION SPECIALE

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**

Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céliane MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**PARTICIPATION DE LA CIREST
A LA RENCONTRE AVEC CITEO A PARIS
ET AVEC PLASTIC OMNIUM A LANGERS
MISSION SPECIALE**

Le Président rappelle que la délibération n°2015-C0142 du 05 novembre 2015 du Conseil Communautaire relative aux modalités de prise en charge des déplacements temporaires des élus et des agents de la CIREST prévoit, dans le cadre de missions spéciales autorisées par le Bureau Communautaire ou l'assemblée délibérante, le remboursement des frais réels engagés sur la présentation de justificatifs, plafonnées à 200 € par nuitée, des frais de déplacements des agents et des élus de la CIREST (englobant les frais d'hébergement, les frais de repas et de déplacements).

Dans le cadre des rencontres ci-dessous :

- rencontre avec CITEO, l'Etat et l'association des communes et collectivités d'Outre-Mer pour la renégociation du contrat CITEO 2018-2022 filière emballage ménager qui se déroulera le 20 mars 2018 à Paris
- rencontre avec PLACTIC OMNIUM pour la visite de l'usine de Plastic Omnium à Langers organisée le 21 mars 2018

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- de définir la rencontre avec CITEO du 20 mars 2018 à paris et la rencontre avec PLASTIC OMNIUM du 21 mars 2018 à Langers en tant que «mission spéciale »,
- d'autoriser le Président à procéder aux remboursements des participants à cette manifestation selon les conditions précisées ci-dessus dans le cadre des missions spéciales.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 29 MARS 2018

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie**

AFFAIRE 2018- C055

APPROBATION DU QUITUS DU TRAITE DE CONCESSION DE LA ZI3 DE BRAS-FUSIL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire au siège de la CIREST à SAINT-BENOIT, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au Siège de la CIREST, le
Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite, le **23 mars 2018**
Le nombre des membres en exercice : **50**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
26	5	19	31

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean Paul VIRAPOULLE, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Ghislain PAYET, Madame Marie Andrée WONG YIN KI, Madame Marie-Lise CHANE TO, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Alain SINARETTY RAMARETTY, Madame Marie-Hélène NAUD CARPANIN, Madame Nadège CANTALIA TEGALI, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Josette VEE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Fabrice BOUCHER, Monsieur Alain AQUILIMEBA, Monsieur Henri CHANE TEF, Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN, Monsieur Jean-Luc JULIE, Madame Géraldine BOULEVARD, Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Monsieur René HOAREAU, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Sophie ARZAL, Madame Céline MATACOINE, Monsieur François PERERA, Monsieur Stéphane FOUASSIN, Monsieur Mario MOREAU,

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE, Madame Nadia TIPAKA, Monsieur Jean-Claude RAMSAMY, Monsieur Joé BEDIER, Madame Rita HOUNG CHUI KIEN, Monsieur Jean-Claude FRUTEAU, Madame Herwine BOYER, Monsieur Gérard PERRAULT, Madame Monique CATHALA, Monsieur Daniel HUET, Madame Aurélie LAOUSSING, Monsieur Yves GIGAN, Madame Nadine MEGARISSE, Madame Monique MARIMOUTOU TACOUN, Monsieur Eric CARITCHY, Monsieur Tarek DALLEL, Madame Ghislaine DORO, Madame Karine ELISABETH, Madame Dalila SOABAHADINE

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean-Michel SAUTRON a donné à Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Mickaël BOYER a donné à Monsieur Bruno MAMINDY PAJANY, Madame Catherine MANGAR RAZEBASIA a donné à Monsieur Paul SOMARANDY, Monsieur Gilles JEANSON a donné à Monsieur Daniel GONTHIER, Monsieur Michel VERGOZ a donné à Madame Géraldine BOULEVARD

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sylvaine MOUNIAMA MOUNICAN qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**APPROBATION DU QUITUS DU TRAITE DE
CONCESSION DE LA ZI3 DE BRAS-FUSIL**

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu la délibération en date du 9 mars 2017, le Conseil communautaire a approuvé le CRAC 2015, valant protocole de clôture ;

Considérant la nécessité de donner quitus au concessionnaire afin de pouvoir clôturer définitivement cette opération et de signer les actes de transfert de propriété des biens de retour et des biens de reprise de la ZI 3 de Bras Fusil ;

Aujourd'hui, conformément à l'article 18 du cahier des charges annexé au traité de concession pour la réalisation de la ZI 3 de Bras Fusil, reçu en Préfecture le 30 octobre 2000, modifié par avenants n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5, la SEMAC soumet pour approbation le quitus définitif arrêté au 30 octobre 2017.

En application de l'article 2 du cahier des charges annexé au traité de concession, l'ensemble des missions contractantes de la Collectivité et des missions cocontractantes de la SEMAC ont été accomplies. Il importe maintenant à la Collectivité d'en approuver le bilan de clôture définitif et de donner à son concessionnaire quitus de sa mission.

La SEMAC a procédé au bilan de clôture de la concession en application des articles 22 et suivants du traité de concession et propose un bilan de clôture définitif ci-après.

Compte tenu de l'accostage définitif des comptes de l'opération, l'approbation du quitus a pour objectif de clôturer définitivement le traité de concession.

Le bilan établi au 31/10/2017 fait apparaître les éléments suivants :

			Protocole de clôture au 31.12.2016	Arrêté des comptes 31.10.2017.
DEPENSES	1-1	Etudes préalables	99 137	99 137
	1-2	Acquisition	1 135 593	1 107 752
	1-3	Travaux	4 141 040	4 141 040
	1-4	Honoraires MOE/ techniciens	473 908	474 358
	1-5	Rémunération SEMAC	503 916	508 116
	1-6	Autres dépenses	245 328	198 211
	1-7	Frais financiers	1 006 125	1 006 125
	1-8	TVA	47 000	47 524
TOTAL dépenses			7 652 047	7 582 261,60
RECETTES	2-1	Commercialisation	6 546 661	6 533 597
	2-1-1	dont cessions	5 636 655	5 636 655
	2-1-2	dont locations	910 006	896 942
	2-2	Participation au déficit	877 209	877 209
	2-2-1	dont commune St-Benoît	90 933	90 933
	2-2-2	dont CIREST	786 276	786 276
	2-3	Subventions PDR2	1 925 736	1 925 736
	2-4	Subventions PDR3 (DOCUP 2000/2006)	477 089	477 089
	2-5	Produits de gestion	1 916	1 916
	2-6	Autres produits	120 355	120 355
TOTAL recettes			9 948 967	9 935 902,13

Compte tenu des derniers mouvements réalisés par la SEMAC, le solde d'exploitation positif constaté à la clôture de l'opération s'établit pour la durée du traité de concession à **+ 2 353 640.53 €.**

Le montant des biens de reprise et de retour que la Cirest doit acquérir auprès de la SEMAC reste inchangé à hauteur de **2 325 240.00€ HT** (soit 2 522 885.40€TTC avec une TVA au taux de 8.5% soit 197 645.40€).

Boni d'opération	2 353 640,53
Montant de l'acquisition des biens de reprise et de retour de l'opération	2 325 240,00

Considérant que la Commission Développement économique, Tourisme et TIC qui s'est réunie le 22 mars 2018, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide à la majorité :

- d'approuver le bilan définitif de clôture au 31-10-2017 du traité de concession « ZI 3 Bras Fusil » proposé par la SEMAC ci-dessus, présentant un solde d'exploitation excédentaire de **+ 2 353 640.53 € ;**
- d'autoriser le Président à procéder aux écritures comptables nécessaires à la clôture de cette opération, notamment celles relatives à l'enregistrement du boni (2 353 640.53€) et au rachat des biens de reprise et de retour (2 325 240€HT avec une TVA de 8.5%) ;

- d'autoriser le Président ou toute personne habilitée par lui, à donner quitus de sa mission à la SEMAC ;
- d'autoriser le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes,
- d'acter la substitution de la CIREST dans tous les droits et obligations de la SEMAC au titre de son rôle de concessionnaire de la « ZI 3 Bras Fusil ».

Sept élus ne prennent pas part au vote (Madame Marie Hélène NAUD CARPANIN, Monsieur Paul SOMARANDY, Madame Liliane NALATIAPOULLE, Monsieur Sydney SINAMA, Monsieur Ghislain PAYET, Monsieur Stéphane FOUASIN, Monsieur Daniel GONTHIER)

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 29 mars 2018**

**Pour le Président et par délégation
Le Premier Vice-président
Henri CHANE TEF**